

**UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE**  
**UFR DES SCIENCES SOCIALES ET DE GESTION**

**LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**  
**ET INTEGRATION DES IMMIGRES**  
**D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE :**  
**APPROCHE D'ANALYSE A EVRY**

**MEMOIRE DE 3EME CYCLE – INTERDISCIPLINAIRE DE**  
**CITOYENNETE DROITS DE L'HOMME ET ACTION**  
**HUMANITAIRE ”**

Sous la Direction de :

- M. Alain LE GUYADER, Responsable de la formation, Sociologue, Maître de Conférence
- Et de M. Olivier Le CourGrandMaison, Politologue

**Présenté et soutenu par Brice Arsène MANKOU**

Année universitaire 2004 - 2005

## SIGLES

<b>MOUS</b>	<b>Maître d'Oeuvre Urbain et Social</b>
<b>FASILD</b>	<b>Fonds d'Action Sociale, Intégration et Lutte contre Les Discriminations</b>
<b>POPS</b>	<b>Protocole d'Occupation du Patrimoine Social</b>
<b>ORU</b>	<b>Opération de Renouvellement Urbain</b>
<b>ZFU</b>	<b>Zone Franche Urbaine</b>
<b>GUP</b>	<b>Gestion Urbaine de Proximité</b>
<b>PLA</b>	<b>Plan Local d'Habitation</b>
<b>GIP</b>	<b>Groupe d'Intérêt Public</b>
<b>FPCi</b>	<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>
<b>CEL</b>	<b>Contrat Educatif Local</b>
<b>CLAS</b>	<b>Contrat Local Accompagnement Scolaire</b>
<b>VVV</b>	<b>Ville/Vie/Vacances</b>
<b>GPV</b>	<b>Grand Projet de Ville</b>

**CDAS**                      **Centre Départemental d'Action Sociale**

**CODAC**                    **Commissions Départementales d'accès à la  
citoyenneté**

**GLD**                        **Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations**

**DDASS**                    **Direction Départementale des Affaires sociales et  
sanitaires**

## **I – INTRODUCTION**

Considérée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, comme “ terre d’immigration ”, la France est pour de nombreux étrangers francophones de l’Afrique SubSaharienne, la première destination que d’aucuns ont appelé “ terre promise ”. En effet, ils sont nombreux chaque année à venir en France. Les raisons évoquées par les uns et les autres sont diverses et variées : poursuite des études, exil forcé du fait des conflits armés, regroupement familial, recherche d’un mieux être... etc.

Si les premières vagues d’immigration Belges, Italiennes, Polonaises et Portugaises sont arrivées en France autour des années 1880 et 1890 lors de la Révolution Industrielle, l’immigration tout au moins celle de l’Afrique SubSaharienne n’est apparue qu’avec la deuxième guerre où la France avait besoin de ses anciennes colonies pour combattre à ses côtés d’une part et contribuer à sa reconstruction de l’autre. Ce fut donc le départ du phénomène d’une immigration plutôt choisie pour reprendre l’expression de M. Nicolas Sarkozy, Président de l’UMP (Union pour un Mouvement Populaire), que d’une immigration subie<sup>1</sup> qui occupe actuellement une place de choix dans le débat public français.

Avec la période dite des trente glorieuses, plusieurs millions d’étrangers sont venus travailler en France. Cette immigration “ ouvrière ” connaîtra un frein en 1974 par la “ crise du secteur pétrolier ” aux conséquences socio-économiques importantes pour la France qui aura, pour la première fois de son histoire, un taux élevé de chômage.

Après cette période, la France continuera à accueillir les étrangers au titre du regroupement familial, du droit d’asile et de la poursuite des études pour les étudiants.

Dès lors, il se posa pour l’accueil des familles immigrées plusieurs types de problèmes liés notamment à l’accès au logement, à l’emploi, à l’école de la

---

*1 Immigration choisie plutôt qu’une immigration subie ” propos de Nicolas Sarkozy, lors d’une intervention télévisée sur France 2*

République pour les enfants de ces familles accueillis dans ce cadre.

Tous ces problèmes vont engendrer des discriminations. Et celles-ci sont ni plus, ni moins que des inégalités, des injustices dont sont victimes les immigrés accueillis dans notre pays. Mais qu'est-ce que la discrimination ? Quelles en sont les causes, les manifestations et les conséquences dans une ville Francilienne comme Evry ? C'est autant de questions qui sont au cœur de notre réflexion intitulée : "Lutte contre les discriminations et intégration des immigrés d'Afrique Subsaharienne : Approche d'analyse à Evry".

A l'issue d'un stage pratique effectué dans le Service de la Politique de la Ville notamment au service de l'intégration et de la lutte contre les discriminations de la Ville d'Evry, nous avons voulu analyser le modèle "“Evryéen”" en matière de lutte contre les discriminations par l'intégration des étrangers. Le choix d'Evry s'explique par le fait que cette ville francilienne est l'une des rares en France à consentir des efforts, tant dans sa pratique, que dans ses textes à intégrer les dispositifs nationaux et européens de lutte contre les discriminations. Le fait d'avoir dans ses services un département d'intégration et de lutte contre les discriminations témoigne bien que le modèle "Evryéen" est loin de faire des émules. C'est donc cette approche d'analyse que nous proposons à travers ce mémoire de 3ème cycle qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du diplôme d'Etudes Universitaires Supérieures et Professionnalisées (DESUP) à l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Ce mémoire se fonde donc sur des témoignages recueillis sur la base des entretiens que nous avons eus avec des victimes de la discrimination, rencontrées à Evry ou en dehors d'Evry.

Fruit d'une longue enquête menée grâce au concours des Elus, des Services et des Associations de la ville d'Evry, ce travail, qui couronne une année universitaire de recherche permet de cerner les questions de la discrimination et de l'intégration des immigrés originaires d'Afrique Subsaharienne. Parmi ces victimes, toutes ou presque ont requis l'anonymat, ce que nous respectons

## I.1 – PROBLEMATIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS DISCRIMINATION, INTEGRATION ET IMMIGRATION

### A) LA DISCRIMINATION

Le concept de discrimination est apparu en France avec le racisme et la xénophobie. Aujourd'hui tout le monde s'accorde à dire que le racisme est quasiment banni dans notre société et pourtant, il continue d'exister sous des formes voilées et sournoises dans toutes les sphères intellectuelles, politiques, économiques et sociales. Combien de fois n'avons-nous pas entendu parler des cas de discrimination dans nos régions, nos départements, nos villes et nos quartiers ?

Des discriminations dues simplement à la couleur de la peau, au nom patronymique, au lieu de résidence. C'est inadmissible, car ces pratiques brisent notre pacte républicain qui passe par l'égalité de tous en droits. L'absence de preuves de la discrimination rend quelque peu difficiles les poursuites judiciaires, mais nous sommes convaincus que pour lutter contre les discriminations en France, il faut briser l'impunité dont peuvent bénéficier les auteurs de ces pratiques qui se justifient souvent par des propos tels que : " je ne suis pas raciste, je ne suis pas xénophobe ", " Qu'on me prouve que je suis raciste ou xénophobe " .

Les discriminations pour reprendre l'expression de Manuel Valls, Député Maire d'Evry, apparaissent finalement comme un " Apartheid social, territorial, ethnique qui est en train de s'imposer, qui est en train de devenir une réalité dans notre société " <sup>2</sup>

Lorsque l'on veut définir la discrimination, il y a plusieurs esquisses de

---

*2 Apartheid social, territorial, ethnique, expression de Manuel Valls Député Maire d'Evry, lors de son discours à l'occasion du colloque intitulé : "Les jeunes diplômés issus de l'immigration et l'accès à l'emploi ", que la ville d'Evry avait organisé en 2003*

définitions parmi lesquelles celle de l'article 225-1 du code pénal en vigueur en France qui stipule : "*Constitue une discrimination, toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leurs origines, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou non appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nationalité, une race ou une région déterminée*".

Dans cette perspective, une discrimination est toujours vécue de la part de celui qui la subit comme une souffrance, une violence, et une injustice. La discrimination pourrait-on dire est une violation des Droits de l'homme. Or, que d'actes discriminatoires se déroulent souvent sous nos yeux sans que cela ne nous émeuve. Les discriminations en France se banalisent et à cet effet, la Déclaration de Grenelle adoptée par consensus, le 11 mai 1999, par l'Etat Français et ses partenaires sociaux, fait ce constat clair : "*... les discriminations fondées sur l'origine étrangère, réelle ou supposée des personnes vivant en France ont tendance à se banaliser...*"<sup>3</sup>

Par conséquent, les discriminations poursuit cette déclaration constituent des "violations des principes élémentaires du droit". Dans une République fondée sur des valeurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et qui stipule notamment dans son article 1 que : "*les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit*". Les discriminations apparaissent comme une " honte " pour notre République.

La discrimination, comme on peut le constater est finalement l'anti-thèse de ce principe d'égalité pour tout ce qui constitue le fondement constitutionnel du

---

<sup>3</sup> Déclaration de Grenelle du 11 mai 1999

droit public français. Comme le disait Martine Aubry, alors Ministre de l'Emploi et de la Solidarité aux Assises de la Citoyenneté à Paris : *"... Dans notre pays, ce principe républicain est trop souvent bafoué. Alors oui des discriminations existent. Nous le savons. L'Etat ne peut pas être sourd à tous ces témoignages. Et je le dis avec force : à chaque acte discriminatoire, c'est la République tout entière qui vacille. La couleur de la peau, un nom, un prénom, parfois une simple adresse, barrent l'accès à un emploi, à un logement, à une boîte de nuit et compliquent aussi, reconnaissons-le les relations avec certains services publics. C'est inadmissible. La discrimination est une violence, le délit d'adresse est une violence. C'est cette violence qui ébranle le pacte républicain. La République ne peut admettre de tels comportements. C'est contraire à ses valeurs, à son esprit, à sa philosophie..."*<sup>4</sup>

## **B) L'INTÉGRATION**

Le mot " Intégration ", pour reprendre les, termes de Dominique Schnapper, dans son livre : **La France de l'Intégration** <sup>5</sup> contient des potentiels infinis et malentendus.

Pour définir l'intégration, nous nous appuyerons sur la définition retenue par le Haut Conseil de l'Intégration dans son rapport de 1991 intitulé : *"Pour un nouveau modèle d'intégration "L'intégration consiste à susciter la participation active de la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles, en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs afin d'assurer la cohésion de notre tissu social"*<sup>6</sup>

Dans ce sens, l'intégration est une *"démarche active"*, car deux processus se mettent en oeuvre *"le processus de s'intégrer"* pour l'immigré et le *"processus*

---

<sup>4</sup> Discours de Martine Aubry, actuelle Maire de Lille aux Assises de la Citoyenneté, le 18 mars 2000 à Paris

<sup>5</sup> Dominique Schnapper, - e la France de l'Intégration, sociologie de la Nation, Paris – Ed Gallimard - 1991

<sup>6</sup> Rapport du Haut Conseil de l'Intégration de février 1991

*d'intégrer"* pour la société qui accueille cet immigré. A ce propos, Maurice Duverger dans son livre : **Introduction à la Politique**, définit l'intégration comme *"un processus d'unification d'une société qui tend à en faire une cité harmonieuse, basée sur un ordre ressenti comme tel par ses membres "*<sup>7</sup>

C'est ainsi que *"unifier une société, selon lui, c'est d'abord supprimer les antagonismes qui la divisent"*. Et nous savons qu'en France beaucoup d'antagonismes empêchent les étrangers de s'intégrer dans notre pays.

Selon le vocabulaire philosophique de Lalande l'intégration est *"l'établissement d'une interdépendance plus étroite entre les parties d'un être vivant ou entre les membres d'une société "*.

Altay Manço, dans son livre : **Intégration et Identité, stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration**, estime que l'intégration est *" un concept à géométrie variable et qui varie selon les disciplines "*.<sup>8</sup>

En Biologie et en Ecologie, l'intégration correspond à *" l'ajustement réciproque des éléments constitutifs d'un système vivant permettant à ce dernier de former un tout équilibré "*.

En Physiologie, l'intégration est *" la constitution d'organes différents à un fonctionnement global et harmonieux "*.

---

<sup>7</sup> *Introduction à la Politique de Maurice Duverger, Ed Gallimard – 1964 page 249*

<sup>8</sup> *Altay Manço – Intégration et identités : stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration, Ed de Boeck - 1999*

En psychologie, l'intégration correspond "*à la construction d'une cohésion entre motivations antagoniques. Tandis qu'en sociologie, elle renvoie au processus de participation à la construction d'un équilibre entre diversité et unités sociales et culturelles.*"

Sur le plan historique, voici quelques dates qui montrent qu'en France l'intégration des immigrés a toujours été une préoccupation pour les autorités françaises, voici quelques dates : en 1998 le Haut Conseil à l'intégration remet un rapport intitulé : "*Lutte contre les discriminations pour faire respecter le principe d'égalité*", et en Octobre 1998, ce rapport sera suivi des mesures en faveur de luttes contre les discriminations et l'intégration des minorités en France. Parmi ces mesures, on retiendra, la mise en place, en 1999 dans tous les départements des Commissions Départementales d'accès à la Citoyenneté (CODAC) instituées par une circulaire du Ministère de l'Intérieur de janvier 1999. Toujours en 1999, on assiste à la création du Groupement d'Intérêt public et du Groupe d'étude sur les discriminations devenu entre temps, Groupe d'Etude et de lutte contre les discriminations (GELD). En 2000, on créa un numéro 114 pour les victimes du racisme. Le 16 novembre 2001, on promulgue en France une loi relative à la lutte contre les discriminations, qui est le prolongement national des directives européennes en la matière.

### **c) L'IMMIGRATION**

#### **L'immigré**

Un immigré, rappelle l'Insee, dans son rapport sur la population "*est une personne née à l'étranger, mais qui ne possède pas la nationalité française*". L'immigré est donc une personne née étrangère dans un pays étranger et qui vit hors de son pays d'origine. C'est un concept fondé sur un double critère de nationalité et du lieu de naissance. Un immigré est donc un étranger. Certaines personnes en France ont donné à ce concept une connotation plutôt

négative que positive, alors que pour les démographes l'immigré est celui qui appartient "à la catégorie des personnes d'origine étrangère". Or en France, être immigré, c'est être porteur et victime de stéréotypes défavorables. Nous entendons souvent parler de "quartier d'immigrés" pour désigner un quartier sensible où vivent des familles étrangères.

Mais en France qui est immigré et qui ne l'est pas ? Une étude montre qu'un français sur trois a un de ses aïeux d'origine étrangère.

La France est une république une et indivisible, et doit par conséquent considérer tous ses citoyens comme ayant les mêmes droits. L'immigré est donc cet étranger dont parle Mustapha Bourmmani dans son article de la notion d'étranger à la variable "ethnie", l'immigré écrit-il dans cet article, désigne *"la personne qui n'est pas née dans le pays où elle est venue s'installer"*

## **I.2 –LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Lutter contre les discriminations, c'est admettre que ces phénomènes existent hélas dans notre société. Pourtant la France dispose d'un important arsenal juridique antiraciste et anti discriminatoire qui dénonce les discriminations en affirmant l'égalité pour tous en droit. Malgré tous ces textes les discriminations n'ont pu être éradiquées.

### **De 1946 à 1958 :**

#### **PLAN INTERNE**

Sur le plan interne, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, en raison de son principe d'égalité constitue sans conteste l'un des textes juridiques qui consacrent pour la première fois en France le principe de la lutte contre les discriminations. Ce texte affirme avec force et détails,

l'égalité entre les hommes en droits. Ensuite il y a la constitution française de la IVème République de 1946, qui stipule dans son préambule que : “ le peuple français proclame que tout être humain, sans distinction de race, de religion, de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ”. Ce préambule de la Constitution de la IVème République de 1946 est complété par celui de la Vème République de 1958 qui proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789. De plus, l'article 1<sup>er</sup> de cette constitution de 1958 réaffirme le principe d'égalité à tous les citoyens devant la loi.

Ces trois textes ont donc une valeur constitutionnelle. Par ailleurs, la France a voté à l'unanimité une loi contre le racisme le 1<sup>er</sup> juillet 1972, et cette loi affirme que : “ *le racisme est un délit* ”. Ce délit se manifeste par exemple dans le refus de service dans un restaurant ou tout autre lieu de loisir, boîtes de nuit, le refus d'embauche, le refus de logement, sur des bases raciales. Toutes ces discriminations relèvent désormais de l'infraction pénale.

## PLAN INTERNATIONAL

Sur le plan international, le 10 décembre 1948, les Nations-Unies adoptent la Déclaration Universelle des droits de l'homme qui dans son article 2 condamne toute discrimination fondée sur l'origine réelle ou supposée des individus.

Deux ans plus tard, en 1950, la Convention Européenne viendra confirmer cette déclaration notamment dans son article 14 qui s'oppose à la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion : “ *la jouissance des droits et libertés doit être assurée sans distinction aucune fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion (...) l'appartenance à une minorité nationale* ”. En 1958, la Convention de l'OIT (Organisation Internationale du

Travail) relative à la discrimination en matière professionnelle, sera adoptée.

Sur le plan international la France, en tant que pays membre des Nations Unies, a adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ratifié plusieurs conventions internationales dont celle sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales de 1965, ainsi que celle sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979.

La France a en partie ratifié la charte sociale européenne, révisée le 3 mai 1996, le traité de Maastricht, confirmé par ceux d'Amsterdam et de Nice, qui condamnent les discriminations en plaçant la lutte contre celles-ci au cœur de l'Europe.

Mais au nom de quoi ce principe d'égalité, malgré tous ces textes juridiques est trop souvent bafoué ? Pourquoi, sommes-nous parvenus en France à cette banalisation des discriminations ? C'est autant de questions qui vont nous aider à comprendre le phénomène des discriminations à Evry, en évoquant l'histoire de l'immigration subsaharienne.

En outre, plusieurs directives européennes parmi lesquelles

- la directive relative à la mise en œuvre du principe d'égalité et de traitement hommes femmes en 1976.
- des directives de 1996, sur la charge de la preuve dans la discrimination en raison du sexe.
- deux autres directives dont l'une sur la mise en œuvre de l'égalité de traitement entre personne, sans distinction de race et d'origine ethnique, l'autre créant un programme d'actions communautaires de lutte contre les

discriminations.

Au regard de tous ces textes juridiques sur le double plan : interne et international, il est évident que la lutte contre les discriminations porte atteinte à la cohésion sociale et constitue un véritable recul de la France, considérée souvent comme le pays des droits de l'homme.

### **1.3 HISTOIRE DE L'IMMIGRATION A EVRY**

C'est en 1965, que le Général de Gaulle va décider de créer cinq villes nouvelles autour de Paris, du fait de l'augmentation de la population dans la capitale.

Quatre communes se réunissent, à savoir : Bondoufle, Courcouronnes, Lisses, Evry pour former la ville nouvelle d'Evry. La ville connaît son essor avec la construction d'immeubles, de routes, d'écoles, d'entreprises et de commerces. Ainsi de nombreux immigrés s'installent progressivement dans la ville pour contribuer à cette construction d'Evry.

Après les Portugais et les Mahgrébins, les originaires de l'Afrique Subsaharienne notamment les Maliens, les Sénégalais et les Congolais qui n'arriveront que plus tard dans la ville, plusieurs étrangers vont s'installer à Evry

#### **A) L'ACCUEIL DES PRIMOS-ARRIVANTS**

Evry se caractérise par la diversité de sa population. C'est une richesse dont la ville est fière, Cette mosaïque de cultures fait donc sa particularité.

C'est en 1975, avec la construction de la gare d'Evry et des logements sociaux, que va se développer dans cette ville, une immigration ouvrière qui

fera appel à une main d'œuvre étrangère. Le regroupement familial permettra aux familles de peupler des quartiers comme " les Pyramides " où vivent actuellement beaucoup d'immigrés originaires d'Afrique Subsaharienne.

L'accueil des primos-arrivants va favoriser une sorte de " métissage " au point où Evry devient à l'image de la France entière, une ville multicolore et multiethnique ouverte sur les cultures d'ailleurs. L'image que donne la ville avec l'intégration des primos-arrivants témoigne bien que le respect des autres si différents de nous n'est plus un handicap à Evry mais plutôt une richesse.

#### **B) REGROUPEMENTS FAMILIAUX**

Le regroupement familial a permis aux familles immigrées, notamment à celles venant de la République Démocratique du Congo (ex Zaïre), fuyant la repression de Mobutu Sesse Seko, de s'installer à Evry. Paris ne pouvant plus leur offrir de logements, Evry a accueilli ces familles qui ont obtenu pour la plupart des statuts de réfugié.

A côté de cette " immigration forcée " pour ces familles "Evryéennes ", quelques unes d'entre elles se sont installées faute de trouver un logement ailleurs qu'à Evry.

c) Installation des familles immigrées de l'Afrique Subsaharienne à Evry (première et deuxième génération)

Les familles d'Afrique Subsaharienne se sont installées d'abord autour des quartiers comme les Pyramides qui offraient plus de logements sociaux, avant de s'installer dans les autres quartiers comme les Epinettes et les Aunettes. Avec cette installation, c'est toute une génération d'enfants nés en Afrique et en France qui va émerger dans ces quartiers. Sortie de l'adolescence vers les années 80, avec des parents frappés souvent par le chômage, ces enfants ont connu des discriminations à l'école et dans l'accès aux loisirs. Les cités d'habitat social étant " malfamés ", ils ont été victimes des clichés et stéréotypes négatifs sur leurs lieux de résidence et le statut de leurs parents. Malgré cela, ces jeunes ont été à l'avant-garde d'un mouvement associatif qui connaîtra son apogée entre 1983 et 1984. C'est une prise de conscience qui partira de cette génération pour demander la garantie de l'égalité des chances et leur reconnaissance comme " Evryéen " à part entière. A partir de cette période, on commençait à enregistrer les premières associations de ressortissants d'Afrique Noire. Ces associations vont avoir tout d'abord comme cheval de bataille, la solidarité vers leurs pays d'origine et ensuite, elles se proposeront d'aider les familles africaines à l'intégration. On peut dire que les premières générations d'immigrés de l'Afrique Subsaharienne se sont mobilisées pour leur survie (travail, logement) et la deuxième génération est partie d'une prise de conscience pour dénoncer les discriminations et exiger plus de droits.

Ces installations de familles ont quelque peu provoqué des tensions entre les jeunes dans les quartiers, mais aujourd'hui la multiracialité d'Evry est plutôt un facteur d'enrichissement qu'une source de conflits.

## **II – LES DISCRIMINATIONS : VIOLATIONS DU DROIT A L'EGALITE**

Les droits de l'homme sont nos droits à tous, des droits inhérents à l'espèce humaine. Les droits de l'homme constituent donc un ensemble de normes par lesquels les hommes deviennent humains, avec leurs privilèges et leurs immunités. Devenir humain, c'est accéder à ce processus qui confère à l'homme le statut d'humain. Ce que l'anthropologie nous propose, c'est un ensemble de processus d'humanisation de l'homme qui connaît plusieurs étapes à travers lesquels émergent constamment des humains.

Dans ce processus, il y a quatre étapes selon le Pr Fabien EBOUSSI BOULAGA, dans son cours intitulé : **Anthropologie des droits de l'homme**

- **la socialisation** : est un processus par lequel l'homme obtient sa reconnaissance comme humain
- **la personnalisation** : est l'ensemble des processus échelonnés sur les étapes et phases de l'existence biologique qui confèrent des capacités ou facultés d'établir des rapports sociaux, d'avoir des statuts et de jouer des rôles valorisants pour l'individu en contribuant au maintien de la communauté dont il est membre.
- **la sexualisation** : est une spécification des processus de socialisation et de personnalisation, et une capacité de nouer un type de relation, c'est-à-dire de participer aux processus fondamentaux de l'échange de paroles, des symboles, des personnes et des

biens. L'homme est androgyne, l'humain est homme et femme.

- **Le processus de civilisation**: c'est la reconnaissance des processus de sexualisation, de personnalisation et de socialisation au de là du principe de consanguinité.

Dans une société fondée sur des règles, le droit à l'égalité doit être respecté. Comme le souligne la Déclaration du 27 juin 1793, *“ le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels imprescriptibles. Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété. Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi ”*. Or traiter par des pratiques discriminatoires l'immigré, qui est un homme différent de moi est une négation du “ droit à la l'égalité ” qui a pour conséquence : les discriminations de tous genres. Et les droits de l'homme, selon Jankélévitch, dans son livre : **Paradoxe de la morale** *“ ne sont pas les privilèges qu'un groupe humain plus ou moins clos, revendique par rapport à un autre groupe humain... le droit de vivre, le droit d'exister et de respirer, le droit à la liberté sont des droits élémentaires qui n'ont ni goût, ni saveur, ils vont de soi... ”*<sup>9</sup>

Devant les discriminations qui se banalisent de plus en plus, dans notre société, les bonnes intentions ne suffisent plus. Il faut agir sur ceux qui prennent prétexte de la différence de la couleur de peau, du lieu de résidence, du sexe, de nationalité pour pratiquer la discrimination.

Dans ces conditions, comme l'écrivait Thomas Hobbes dans le LEVIATHAN : *“ Les conventions sans le glaive ne sont que des paroles ”*.<sup>10</sup> Autrui, même différent a droit au respect de sa personne.

Martin Heidegger définissait “ Autrui ” comme *“ un moi qui n'est pas moi ”*.

---

<sup>9</sup> Vladimir Jankélévitch, *Paradoxe de la Morale* – Ed Seuil 1981 – 187 pages

<sup>10</sup> Thomas Hobbes – *LEVIATHAN* – Ed Latine – Trad. Tricaud – Ed Sirey - 1971

Le droit à l'égalité commence à devenir problématique lorsqu'on considère que l'autre, l'étranger, l'immigré n'est pas un sujet de droit. En ce moment, naissent le racisme, la xénophobie, l'exclusion et les discriminations liées à l'embauche, à l'emploi, au logement, à une vie décente et aussi à l'intégration. Car, il existe aussi des discriminations à l'intégration.

Pourtant l'article 2 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 condamne toute discrimination.

Dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, notre attention est attirée par l'article 2 qui interdit la discrimination, mais aussi par les articles :

**Article 6** qui confère à tout être humain un droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique

**Article 15** qui donne à chacun le droit à la nationalité et à changer de nationalité. Or, nous savons qu'en France l'accès à la citoyenneté française n'est pas un droit, comme l'affirment certaines préfectures. Beaucoup de ressortissants d'Afrique Subsaharienne, malgré le fait qu'ils travaillent, payent leurs impôts en France se sont vus refuser l'accès à la citoyenneté. Pire, ces étrangers résidents en France, qui sont très nombreux en France, ne peuvent participer aux élections municipales.

**Article 16** stipule que "*chacun a droit au mariage et à la famille*". Aujourd'hui, en France, il est difficile pour un africain de se marier sans que les autorités ne suspectent un "mariage blanc", surtout lorsqu'il s'agit de couples mixtes.

**Article 21** évoque le droit pour tout être humain d'accéder à des fonctions publiques et aux droits à des élections libres.

- que d'immigrés, faute d'accéder à la citoyenneté française sont exclus des emplois de la fonction publique
- que d'emplois dans le secteur public et privé sont réservés aux seuls français. Parmi ces emplois, voici une liste non exhaustive d'emplois réservés aux seuls français

***Activités commerciales spécialisées***

Débitants de boisson

Débitants de tabac

***Agriculture***

Collecteurs agréés de céréales

### ***Communication***

Directeurs et codirecteurs de publication de presse

Directeurs et codirecteurs de la publication d'un service de communication audiovisuelle

Directeurs d'une société coopérative de messagerie de presse

Membres du comité de rédaction d'entreprises éditant des publications périodiques destinées à la jeunesse

### ***Comptabilité, courtage, finances***

Agents généraux et courtiers d'assurance

Commissaire aux comptes de sociétés

Commissaires usagers des marchés d'intérêt national

Courtiers de marchandises assermentés

Courtiers maritimes (courtiers interprètes et conducteurs de navire)

Experts-comptables

### ***Concessions***

Concessions de service public

Concessions et permissions d'énergie hydraulique

### ***Entreprises publiques ou nationalisées à statut***

Personnel des industries électriques et gazières

Personnel SNCF

### ***Fonction Publique-Justice***

Administrateurs judiciaires

Avocats

Avoués auprès des Cours d'Appel

Commissaires-priseurs

Conseillers du travail

Mandataires judiciaires à la liquidation des entreprises (ancien syndic de faillite)

Notaires

### ***Pompes funèbres***

Dirigeants d'une régie, entreprise, association ou établissement des pompes funèbres

### ***Santé***

Médecins, chirurgiens dentistes, sages-femmes, directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyse de biologie médicale

Pharmaciens

Vétérinaires

### ***Sécurité Sociale***

Agent de droit public des Caisses nationales et ACOSS

Personnel de droit privé des autres caisses de sécurité sociale (U.N.C.A.N.S.S.)

### ***Sécurité et surveillance***

Dirigeants ou collaborateurs d'une agence privée de recherches

Dirigeants ou gérants d'une entreprise de surveillance de gardiennage ou de transports de fonds

Fonction de délégués mineurs

Gardes de la chasse et de la faune sauvage

Lieutenants de louveterie

### ***Tourisme, loisirs, transports***

Guides interprètes de tourisme et conférenciers nationaux

Commissaires de transport

Directeurs ou membres du comité de direction et du personnel dans un casino

### ***Transports***

Capitaines, officiers et membres de l'équipage des navires français

Personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

### ***Urbanisme***

Architectes

Géomètres experts

***Distinctions honorifiques***

Elections à l'Académie française

Médaille de famille française

***Jouissance de certains droits professionnels***

Aides à l'amélioration matérielle d'une exploitation agricole

Aides à l'installation comme chefs d'exploitations agricoles des travailleurs agricoles bénéficiaires de la promotion sociale

Aides à l'installation des jeunes agriculteurs

Bénéfice de certains prêts du crédit agricole

Ouverture d'un centre d'insémination artificielle

***Représentation dans des conseils du secteur industriel et commercial de l'Etat***

Conseil d'administration des ports autonomes

Conseil d'administration de l'Aéroport de Paris

Conseil d'administration du centre scientifique et technique du bâtiment

Conseil d'administration de l'Office National des Forêts

Conseil d'administration de l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières (ERAP)

***Représentation dans les organes corporatifs***

Eligibilité aux chambres d'agriculture

Eligibilité dans les chambres des métiers

Alors que plus près de nous en Belgique, le parlement de la Région de Bruxelles Capitale a voté le 5 juillet 2002, une ordonnance élargissant l'accès à la fonction publique régionale (Ministère et organisme d'intérêt public) à toute personne quelque soit sa nationalité. Sur toutes les entreprises publiques en France, seule la RATP a supprimé en 2002, la condition de nationalité. Pour Philippe Bataille, spécialiste du racisme au travail " *ouvrir ces postes, c'est rétablir l'égalité* ".

La société française serait-elle en mal d'égalité ? s'interrogeait Jean-Paul Fitoussi, professeur à l'Institut d'Etudes politiques de Paris, qui estime : *“ qu'on ne peut pas utiliser l'égalité républicaine pour légitimer des inégalités de plus en plus substantielles ”*.

Les discriminations, comme violation du droit à l'égalité commencent d'abord à l'école qui est le principal vecteur de socialisation et d'intégration. *“ L'école est gratuite, laïque et obligatoire. Elle est même au cœur de l'histoire de la République française et le préambule de la constitution de 1946, proclame que la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc est un devoir national ”*.

Mais en France, il y a une école à double vitesse. D'un côté celle de l'élite et de l'autre une école des ghettos ou des cités dites sensibles. Ces écoles sont situées très souvent dans des ZEP (Zones d'éducation prioritaire) destinées à accueillir en majorité des enfants des ressortissants étrangers, notamment ceux d'Afrique Subsaharienne. Nous savons que ces établissements en ZEP sont stigmatisés et souffrent de représentations négatives liées aux problèmes de violence, de délinquance etc...

Selon Gabriel Langouët, professeur de sociologie à la Sorbonne, cette pratique concernerait aujourd'hui près d'une famille sur deux.

Comme le disait Alexis de Tocqueville dans **Les correspondances** <sup>11</sup>, *“ il ne faut pas mépriser l'homme si l'on veut obtenir des autres et de soi de grands efforts ”*.

---

<sup>11</sup> *Les Correspondances d'Alexis de Tocqueville*

Faire des discriminations, c'est mépriser l'homme. Pourtant Chateaubriand dans **les Mémoires d'Outre-tombe** <sup>12</sup> affirmait : *“ Les français vont instinctivement au pouvoir, il n'aiment point la liberté, l'égalité seule est leur idole... ”*. Et nous savons que sans l'égalité, la cohésion sociale est brisée et les inégalités, les exclusions demeurent. Une société qui pratique des exclusions suscite des tensions et la violence, car, la violence naît des inégalités et des discriminations de toutes sortes.

Montesquieu, dans **l'Esprit des Lois**, écrivait : *“ Si tôt que les hommes sont en société, ils perdent le sentiment de leur faiblesse, l'égalité qui est entre eux cesse, et l'état de guerre commence ”*.

Il est vrai que les ZEP, selon le Ministre Savary, qui les avait instituées, avaient pour ambition de donner à des établissements scolaires placés dans ces zones socialement difficiles, des moyens supplémentaires, le but étant que tous les enfants inscrits dans ces établissements puissent se retrouver avec les mêmes chances dans l'existence que ceux qui habitent les quartiers moins défavorisés. Et quel a été le bilan de ces ZEP après leur mise en place ?

Dans la nuit de jeudi à vendredi 15 avril dernier, un incendie a ravagé l'Hôtel de l'Opéra à Paris où vivaient des familles immigrées. Cet incendie avait fait 24 morts, dont 11 enfants. Du côté des pouvoirs publics, cet incident devait être une alerte pour faire du droit au logement une réalité. Face à cela, nous sommes donc en présence d'une société française où le “ Nous ” (français) est en conflit avec le “ Eux ” (immigrés). “ Eux ” ne voulant pas s'intégrer.

Avec les discriminations, n'est-ce pas tout un idéal républicain qui s'effondre ? La France, pays des droits de l'homme, doit être vigilante pour que le droit à la différence et le devoir de ressemblance soit respectés.

---

<sup>12</sup> Chateaubriand – *Mémoires d'Outre-tombe* – Ed Garnier – Paris 1861 et 1865  
Chateaubriand *Les Mémoires d'Outre-tombe de Chateaubriand*

## II.1 – TYPOLOGIE DES DISCRIMINATIONS SUBIES PAR LES ETRANGERS ORIGINAIRES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE A EVRY

Selon Philippe Dewitte, dans un livre intitulé **Deux siècles** d'immigration en France, définit la discrimination *“comme une différence arbitraire de traitement pratiquée aux dépens d'une personne ou d'un groupe de personnes, une violation du principe d'égalité”*.

La discrimination consiste à traiter de manière défavorable une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine réelle ou supposée, leur appartenance ou non, appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une “race”, leur appartenance physique ou bien encore leur patronyme. On distingue toujours, selon Philippe Dewitte : La discrimination directe *“c'est le mode le plus connu et le mieux appréhendé par notre ordre juridique”*<sup>13</sup>, visible dans les discriminations à l'embauche, au logement et les discriminations indirectes plus discrètes.

### DISCRIMINATION DIRECTE

#### Discriminations à l'embauche : cas précis à Evry

A Evry, trois jeunes filles, originaires d'Afrique Subsaharienne ont été victimes de discrimination à l'embauche par les services de la DDASS de l'Essonne. Ces filles, infirmières diplômées d'Etat, dans leur pays d'origine avaient postulé pour obtenir des autorisations d'exercer en France en qualité d'aides-soignantes, conformément à la circulaire du DGS/2993/OB du 27 décembre 1984, qui prévoit que les étrangers titulaires d'un diplôme d'infirmière peuvent obtenir une autorisation d'exercer en France en qualité d'aide-soignante.

---

13 Philippe Dewitte – *Deux siècles d'immigration* – Ed Documentation Française – Paris - 2003

A l'oral, ces filles, pourtant détentrices de titre de séjour valables, ont été interrogées sur leur nationalité et aussi sur les raisons de leur séjour en France.

A l'issue de l'entretien, les examinateurs ont même voulu savoir si elles avaient des conjoints français. Elles ont répondu par la négative et la sentence ne s'est pas fait attendre, aucune d'entre elles n'a été autorisée à exercer comme aide-soignante, malgré le fait que la majorité des maisons de retraités dans le département de l'Essonne, ont énormément besoins énormes d'aides-soignantes.

Un autre jeune d'origine guinéenne, du quartier des Pyramides, s'est vu refuser un emploi de commercial à Evry en raison de son appartenance à l'Islam. Ce jeune affirme que le jour de l'entretien d'embauche, le responsable des Ressources Humaines (DRH), qui l'a reçu, lui avait demandé s'il était musulman. Cela a suffi pour qu'il ne soit pas embauché.

Une jeune fille s'est vue refuser l'entrée dans la salle de recrutement dans un service à Evry à cause dit-elle de son lieu de résidence, en l'occurrence les Pyramides. Deux jours après cet acte, un des responsables de recrutement a fait savoir à la jeune fille que son patron se refusait d'embaucher des jeunes du quartier des Pyramides, au seul motif : qu'il veillait à l'image de marque de sa société.

Une dame du quartier des Epinettes a failli voir un de ses enfants arrivés du Bénin, être privé du droit à l'éducation. N'eut été l'intervention d'un responsable du Conseil de quartier, son fils n'aurait pas été admis à l'école de la république.

Toutes ces discriminations constituent des souffrances de la part de ces immigrés qui les subissent.

Comme l'avait affirmé le Député Maire d'Evry, Manuel Valls, lors d'un colloque ayant pour thème **Les jeunes diplômés issus de l'immigration et l'accès à l'emploi**, "réussite et obstacle", organisé par la Ville d'Evry : " ... *une multitude d'études et de statistiques démontrant clairement que la couleur de peau, le nom patronymique, le quartier ou la ville d'origine, tout simplement demeurent des critères officieux du refus d'embauche...* "

La charte de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de Corbeil-Essonnes et de la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne, souligne pourtant que : " *la mise en œuvre du principe républicain d'égalité, implique le refus de toutes les formes de discriminations fondées sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, les convictions religieuses et politiques, l'appartenance physique, l'orientation sexuelle, le lieu de résidence...* "

### **DISCRIMINATION À L'EMPLOI A EVERY**

Elle se présente comme l'une des formes les plus répandues de la violation du principe d'égalité pour tous. Tout le monde en parle, tout le monde s'en plaint.

A Evry malgré le récent colloque sur l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus de l'immigration, nous avons recueillis plusieurs témoignages des victimes de cette discrimination.

Un jeune Centrafricain présente une candidature pour un poste de comptable dans une société d'Evry. La Société l'invite à passer son test qu'il réussit et lors de l'entretien, le fait qu'il se soit présenté comme centrafricain a suffi pour que le responsable, qui passait l'entretien lui dise que pour ce poste " *nous avons besoins des français et non des étrangers. Nous devons d'abord résorber le chômage qui touche notre pays, vous serez utile à votre pays, la*

*Centrafrique, je ne connais d'ailleurs pas ce pays... ”*

Un journaliste inscrit à l'ANPE a répondu à une annonce publiée par cette agence sur un poste de journaliste dans une radio locale. Le journaliste ayant postulé, a été reçu pour un test. A son arrivée, la femme chargée de le recevoir le fait attendre en lui faisant croire que le Rédacteur en Chef était absent. Pendant qu'il attendait d'être introduit dans le bureau du Rédacteur en Chef, il entendit dans le bureau d'à côté : “ C'est un Black ”.suivi de quelques éclats de rire.

Quelques minutes plus tard, la femme lui fit savoir que l'entretien était reporté sine die, deux jours après, il reçut une réponse négative.

Face à de telles pratiques discriminatoires, récemment, les députés français qui ont renoncé au CV anonyme, doivent réfléchir au moment où la France doit faire face à un taux de chômage le plus spectaculaire de son histoire, 10% de jeunes diplômés sans emploi n'est tout de même pas anodin. Le CV anonyme, comme son nom l'indique ne devait pas comporter de nom, de photo, d'adresse, d'âge, ni de nationalité du postulant. Cette expérience devait amener les recruteurs à n'analyser que les motivations du candidat, son savoir faire, son expérience et son apport dans l'entreprise qui l'accueille. Le nom patronymique, l'âge, l'adresse, les origines sont des handicaps pour accéder à un emploi.

Lorsqu'on est noir, diplômé et que l'on habite les “ Pyramides ”, c'est un lourd handicap pour accéder à un emploi. D'ailleurs, un jeune des Pyramides qui n'en pouvait plus de recevoir des réponses négatives se résolut à s'appeler “ Daniel Durand ”, il envoya son CV en changeant simplement de nom. Deux jours après, il fut convoqué à un entretien d'embauche.

La discrimination à l'emploi souligne Manuel Valls, “ *constitue une des formes les plus courantes de la violation de notre principe égalitaire. On a, à diplôme*

*égal, le contraste entre étrangers ou français dits issus de l'immigration et français, qualification encore plus difficile à analyser, reste équivalent... ”*

Nous savons que beaucoup de jeunes immigrés de l'Afrique Subsaharienne sont victimes de mesures discriminatoires à l'emploi. C'est le cas d'un jeune originaire de RDC (République Démocratique du Congo), qui s'est vu refuser un emploi de chargé de clientèle dans une agence d'intérim à Evry. La personne qui l'avait reçu le jour de l'entretien lui a fait savoir qu'il vaudrait mieux pour lui, qui venait d'être reconnu réfugié, de postuler comme vigile dans un supermarché, comme le font certains, que de postuler comme chargé de clientèle. Ce jeune est titulaire d'une Maîtrise en Sciences économiques (BAC + 4).

Deux autres jeunes filles du quartier des Aunettes, malgré leur DESS en droits des Affaires n'ont pu obtenir de stages dans les Cabinets d'avocats d'Evry.

L'une d'entre elle, pour joindre les deux bouts a été contrainte d'accepter un poste de conditionneuse dans une entreprise de Corbeil-Essonnes tandis que l'autre est auxiliaire de vie.

Parlant de difficultés pour obtenir un stage, personnellement j'ai envoyé environ une centaine lettres de candidature pour obtenir un stage. De ces cent lettres, une seule réponse a été positive. C'est celle du service Intégration et Lutte contre les discriminations de la Mairie d'Evry. A travers ces cas précis de discriminations directes à Evry, ce sont des souffrances, des injustices de ces jeunes diplômés que la société rejette en raison de leur origine. La République devrait assurer l'Egalité des chances à tous les citoyens même aux minorités silencieuses, mais visibles qui n'attendent qu'à être reconnues à leur juste valeur.

D'une manière générale en France, les discriminations à l'emploi se poursuivent. Cerise sur le gâteau, certains jeunes français d'origine étrangère,

pourtant diplômés des Universités françaises ne sont pas embauchés, en tenant compte de leurs diplômes. De ce fait, ils subissent une autre forme de discriminations dans la rétribution qu'ils perçoivent lorsqu'ils travaillent. C'est le cas de Oumar Sylla, jeune franco-sénégalais diplômé de Sciences Po Rennes et engagé comme chargé de mission auprès de Mme Jeanne Larue Vice Présidente du Conseil régional de Bretagne.

Dans un article paru dans le Canard Enchaîné du 25 mai 2005, et intitulé " Dumping Social de Gauche à la mode de Bretagne " un témoignage qui se passe de commentaire de ce jeune franco-sénégalais nous est rapporté :

*Pas besoin d'expédier les salariés en Roumanie ou en Arménie pour les sous-payer ! Depuis son embauche au conseil régional de Bretagne en juin 2004, Oumar Sylla, jeune chargé de mission franco-sénégalais, est royalement payé 523 euros net par mois. Et ce au titre de collaborateur politique direct de la vice-présidente à l'administration générale, radicale de gauche Jeanne Larue. Après Josselin de Rohan, battu aux régionales en 2004, les nouveaux ducs de Bretagne, pourtant officiellement à gauche, sont grands seigneurs !*

*Pour un demi smic net, Oumar est en principe chargé de mission à mi-temps. Mais il dépassait largement ses horaires, d'après plusieurs témoignages. Jusqu'en janvier, où sa patronne l'a soudain pris en grippe pour de sombres histoires de transmission de consignes de vote avec l'autre élu radical. Du jour au lendemain, Oumar se voit demander les clés de son bureau, puis sommé d' "exercer son activité à son domicile " par une autre lettre comminatoire du directeur général des services du conseil régional, qui lui signifie avec six mois d'avance le non renouvellement de son contrat en juin.*

*Comme si cela ne suffisait pas, il se voit accusé au passage d'avoir envoyé un e-mail à son frère au Sénégal afin de " marabouter " sa patronne ! Il dément*

*avec énergie et soupçonne aujourd'hui que l'e-mail a en fait été envoyé à son insu de son propre ordinateur resté allumé lors d'une pause-déjeuner.*

*Le vrai tort d'Oumar Sylla ? Avoir accepté sans broncher son sort de travailleur pauvre, alors qu'il est bardé de diplômes : sortir officier de Saint Cyr, il est titulaire d'une maîtrise de communication et d'un DESS de management de la presse de Sciences-Po Rennes... " Il se trouve que je rédigeais en fait les discours de Mme Larue, notamment sur la précarité, mais, avec mes 523 euros par mois, j'ai moi-même été forcé de recourir à l'aide de la Croix Rouge pour manger... , explique-t-il au " Canard ", Histoire que ces discours sonnent plus vrai ?*

*Interrogée à son tour, Jeanne Larue, vice-présidente de l'administration générale (ironie du sort !), affirme tomber des nues : " M. Sylla a été réaffecté à d'autres fonctions au sein du groupe socialiste, et ce n'est pas ma faute si son contrat a déjà expiré (sic). Il n'a jamais rédigé de discours pour moi et je n'ai absolument rien à lui reprocher. " Pourquoi tant d'acharnement à s'en débarrasser, alors ?*

*Dans une lettre salée du 22 février au président PS du conseil régional, Jean-Yves Le Drian, le syndicat SUD ne l'entend pas de cette oreille et dénonce le " traitement illégal, injuste et irrespectueux " d'Oumar, s'indignant qu'un collaborateur de groupe puisse être payé au dernier échelon de la catégorie C correspondant au niveau d'un balayeur. " Selon nos informations, les autres collaborateurs de ce groupe qui sont chargés de mission sont, quant à eux, logiquement rémunérés en référence à la catégorie A, ce qui ne peut qu'alimenter une lecture de ce dossier sous l'angle de la discrimination ". La CGT est également intervenue en sa faveur.*

*Dircab' de Le Drian, Dominique le Tallec reconnaît, un rien gêné aux entournures : " Ce bas salaire n'est pas illégal à proprement parler, mais il n'est pas glorieux, c'est vrai. C'était une solution de dépannage... "*

*Un “dépannage” d’un an tout de même.*

## DISCRIMINATIONS AUX LOGEMENTS

Ils sont nombreux à Evry, ces travailleurs immigrés en recherche de logement digne de ce nom. Beaucoup parmi eux ont fait toutes les démarches nécessaires et certains n'y croient même plus.

C'est le cas de ce couple dont M. est agent pénitentiaire et son épouse employée de caisse à Carrefour, qui ne trouvent pas de logement, malgré tout le dossier fourni à l'Office des HLM et auprès des agences privées.

Cette discrimination touche également des étudiants qui viennent d'Afrique Subsaharienne et qui ne peuvent se loger correctement en raison, non pas du manque de logement, mais surtout en raison de leur origine.

A cet effet, trois étudiants, originaires du Burkina Faso, n'ont pu obtenir un logement en cité universitaire et auprès des particuliers qui leur exigeaient des garanties certes, mais une fois les garanties trouvées, ces propriétaires ont argué que leurs studios venaient d'être loués à d'autres étudiants.

Il faut noter que les discriminations prennent également des formes détournées. Elles sont à ce moment là, indirectes.

## DOUBLE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Etre femme issue d'Afrique Subsaharienne et accéder à un emploi en France n'est pas facile. Ces femmes souffrent de la double discrimination. Beaucoup d'entre-elles par dépit ont choisi des métiers comme : auxiliaire de vie, technicienne de surface (femme de ménage), conditionneuse, baby-sitter, alors que dans leur pays d'origine, elles ont occupé des postes valorisants après des parcours d'études de haut niveau.

Sur Evry, j'ai eu un contact avec une femme cadre de banque, dans son pays

d'origine, qui est technicienne de surface dans un hôtel.

Une ancienne avocate, victime de la discrimination au logement explique son calvaire. “ ... je voulais un appartement dans le parc privé. Je me suis adressé aux agences privées. J'ai contacté 3 agences. Et quand j'arrivais, une question récurrente m'était posée : “ *Pourquoi n'avez-vous pas constitué un dossier pour avoir un habitat à loyer modéré (HLM) auprès de l'OPAC ? J'avais l'impression en tant qu'(Africaine, je ne devrais habiter qu'en HLM. Or je n'étais pas en difficulté. Quand les visites ont commencé : 1<sup>ère</sup> commission d'appartement, 2<sup>ème</sup> commission, on m'explique que les propriétaires ont retiré leurs biens. Curieusement une semaine après, il y avait toujours la pancarte “ A louer ” affichée sur la maison et à l'agence... ”*

#### **DISCRIMINATIONS INDIRECTES**

Cette discrimination est beaucoup plus sournoise. Elle se traduit par des attitudes, un sourire qui n'en n'est pas un et même une certaine ironie, lorsque l'on voit passer un Africain.

Beaucoup d'immigrés originaires d'Afrique Subsaharienne ne comprenant pas les rouages de l'administration, la culture française ont du mal à déceler ces formes de discrimination. D'où la nécessité pour eux de se faire aider par des relais, des écrivains publics et des médiateurs. La Ville d'Evry dispose notamment dans les Centres Sociaux des écrivains sociaux publics qui eux sont des relais pour toutes les personnes qui souhaitent comprendre et écrire à l'administration. D'autre part des associations de plus en plus s'intéressent à ce champ d'action qui consiste à accompagner les immigrés dans leur processus d'intégration en France.

## II.2 – LES CAUSES ET CONSÉQUENCES DES DISCRIMINATIONS

### LES CAUSES

#### Quel est notre regard sur l'autre ?

Les discriminations proviennent du regard que nous avons de l'autre. Comment regardons-nous Autrui ? Comment le traitons-nous, cet autre sujet de droit comme nous ?

L'universalité des droits de l'homme confère à Autrui en tant qu'être humain et citoyen, tous les droits fondamentaux (droits civils et politiques, droits sociaux et économiques). Cela peut théoriquement se comprendre, dans la mesure où cet ensemble de normes formant les droits de l'homme a pour but de préserver la dignité de tout être humain sociable. Les droits de l'homme n'excluent donc pas "l'étranger", "l'immigré", et "l'autre", qu'ils soient individuels (liberté d'aller et venir) ou collectifs (liberté syndicale).

A cet effet, point n'est besoin de rappeler que l'ensemble des droits contenus dans les chartes et les conventions internationales appartiennent sans discrimination à toutes personnes, sans distinction de race ou de religion et vivant dans ces pays membres. Comment considérons-nous l'étranger en France ?

Les discriminations ont pour facteur essentiel, la représentation négative d'Autrui. "L'étranger", l'immigré est souvent regardé avec des prismes négatifs, dévalorisants. Comme le souligne Merleau-Ponty, dans son livre **Phénoménologie de la Perception**, à la page 402 : *" Or autrui serait devant moi un en-soi et cependant il existerait pour soi, il exigerait de moi pour être perçu comme une opération contradictoire, puisque je devrais à la fois le distinguer de moi-même, donc le situer dans le monde des objets : et le penser comme conscience, c'est-à-dire comme cette sorte d'être sans dehors*

*et sans parties auquel je n'ai accès que parce qu'il est moi et participe. Celui qui pense et celui qui est pensé se confondent en lui. Il n'y a donc pas de place pour autrui et pour une pluralité des consciences dans la pensée objective ”.*<sup>14</sup>

De cette perception que nous avons de “ l'étranger ”, de l'immigré, les discriminations de toutes sortes naissent. Alors que nous savons bien comme André Gide que : “ *Le meilleur moyen pour apprendre à se connaître, c'est de chercher à comprendre Autrui* ”.

Comprendre Autrui, c'est dépasser les barrières liées à l'origine, à la langue, à la race pour l'intégrer. Car selon Jean-Paul Sartre dans son livre **L'Existentialisme est un humanisme** : “ *Pour obtenir une vérité quelconque sur le moi, il faut que je passe par l'autre* ”.<sup>15</sup> Par conséquent, “ L'Autre ”, “ l'étranger ”, “ l'immigré ” n'est pas un non Etre, mais un Etre à part entière que je dois faire exister.

C'est ce qu'Aristote affirmait lorsqu'il écrivait : “ *Par conséquent à la façon dont nous regardons dans un miroir, quand nous voulons voir notre visage, quand nous voulons apprendre à nous connaître, c'est en tournant nos regards vers notre ami que nous pourrions nous découvrir, puisqu'un ami est un autre soi-même* ”.

L'étranger n'est donc plus que cet Autre que l'on ne veut pas connaître, avec qui on ne veut pas communiquer, mais un être à part entière et donc un sujet de droit.

---

<sup>14</sup> Merleau-Ponty – *Phénoménologie de la Perception* – Ed Gallimard - 1945

<sup>15</sup> Jean-Paul Sartre – *L'Existentialisme est un humanisme* – Ed Nagel

Dans **Etre et Temps**, Martin Heidegger, attire notre attention sur Autrui en ces termes : *“ celui qui ne soucie aucunement d’Autrui, qui pense n’en avoir nul besoin ou en est effectivement privé... demeure dans son être sur le mode de l’être-avec-autrui ”*.

### **Comment jugeons-nous l’Autre, l’Etranger, l’Immigré ?**

“ L’étranger ”, “ L’immigré ”, “ Autrui ” étant différent de moi est donc inférieur à moi. Dès lors, il n’a pas droit comme moi à ceci ou à cela. Sa culture est inférieure à la mienne. Plutôt que d’apprendre à le connaître pour mieux le comprendre et l’intégrer, je me ferme. Je n’ose pas le regarder ou je le regarde mais comme différent de moi.

Si je le regarde comme différent de moi, je le traite non pas comme égal à moi, mais comme inférieur à moi. D’où les injustices, les discriminations et même le racisme. L’Autre, parce qu’il est différent, est mon semblable. Comme le disait Socrate : *“ Ignorant ! toi qui crois que je ne suis pas toi ”*. D’où cette conclusion de Marc. Blondel, dans son livre **Action** – qui parle, à la page 163, des jugements que nous portons sur Autrui : *“ la sévérité de nos jugements sur les autres tient d’ordinaire à ce que nous prenons notre idéal pour notre pratique et leur pratique pour leur idéal ”*. Plutôt que de vite juger les autres à travers les clichés, les stéréotypes, allons vers l’Autre, “ l’étranger ”, “ l’immigré ” afin de mieux le connaître.

Dans ce même ordre d’idée Emmanuel Mounier, dans son livre **Le personnalisme**, nous invite à aller vers les Autres plutôt que de s’enfermer sur soi même : *“ De même que le philosophe qui s’enferme d’abord dans sa pensée ne trouvera jamais une porte vers l’être, de même celui qui s’enferme d’abord dans le moi ne trouvera jamais le chemin vers Autrui ”*.

C’est ce que J. La Croix a appelé *“ le dialogue de l’âme avec elle-même et*

avec Autrui ”. En effet, dans son livre **Le Sens du Dialogue**, il écrit : “ *l’âme ne peut dialoguer avec elle-même que si elle a pu accueillir l’Autre, que si l’Autre est déjà en elle* ”.<sup>16</sup> Mais tout ceci passe par le langage, la communication.

### **Comment traitons-nous “ Autrui ”, “ L’Immigré ”, “ L’Etranger ” ?**

Nous savons que la France accueille chaque année environ 100 000 étrangers. Comment les traitons-nous ?

En Préfecture, en Mairie, dans les différents services publics, comment recevons-nous ces étrangers qui viennent pour des renseignements et divers services ?

Ahmed Boubeker dans son livre **Familles de l’intégration** aux éditions Stock, fait un constat sur l’obtention des titres de séjour des étrangers en préfecture. “ *La question des papiers écrit-il devient une obsession pour l’étranger. Soumis à l’arbitraire de la bureaucratie, il doit sans cesse exhiber des preuves. Tout prouver, se justifier* ”.<sup>17</sup>

“ L’Autre ”, “ L’Etranger ”, “ L’Immigré ” est traité comme un sans droit mais aux devoirs multiples. Devoir de tout prouver, tout justifier. On peut donc se poser la question de savoir quelle image l’Autre, l’Etranger, l’Immigré nous renvoie. Dans le subconscient de beaucoup de Français, “ ‘L’immigré ”, “ L’étranger ” est un sans papier, et même un sans papier souligne le GISTI : “ *n’est pas un sans droit* ”. Par conséquent, la peur de l’étranger, de l’immigré aggravée par le discours du Front National en France, entraîne des idées reçues telles : “ *Accueillir l’immigration en France, c’est accueillir toute la misère du monde* ”. Comme l’écrivait mon professeur Alain Le Guyader, dans son article : Une problématique philosophique des Droits de l’Homme : pour introduite à la

---

<sup>16</sup> J. La Croix – *Sens du Dialogue* – Ed Gallimard

<sup>17</sup> Ahmed Boubeker – *Familles de l’intégration* – Ed Stock

question de l'Autre " ... *L'origine des Droits de l'Homme fonde donc le sujet de droit et les droits auxquels il a droit en tant qu'être humain* "

Dans le livre **Nouvelles citoyennetés : réfugiés et sans papiers dans l'espace Européen**, François Héran tente de prendre le contre-pied de cette idée en indiquant : " *A l'échelle de la planète, une personne sur quarante seulement est installée à l'étranger, 2,5% souvent du fait d'un conflit local et de préférence dans un pays limitrophe* ".

Quand on évoque " la misère du monde ", on songe à l'immigration en provenance des pays du Sud, les plus pauvres de la planète. Mais les migrants se situent rarement au plus bas de l'échelle sociale de leur société d'origine, au contraire ils s'inscrivent au dessus de la moyenne comme l'indiquent quelques rares études, notamment sur l'immigration portugaise et espagnole.

En somme les causes de la discrimination se résument en :

- La méconnaissance de " L'Autre ", " L'Etranger ", " L'Immigré " et de sa culture
- Les préjugés dévalorisants, les stéréotypes, les clichés sur Autrui aggravés quelque fois par certains médias
- La peur de l'étranger qui a réussi, la peur de l'inconnu qui caractérise souvent la négation de la dignité inhérente à toute personne humaine.

### **La méconnaissance d'Autrui et de sa culture**

Dans notre société hélas, beaucoup d'hommes et de femmes se renferment sur eux-mêmes, n'acceptant pas " Autrui ", différent d'eux. Les discriminations commencent lorsqu'on l'on méconnaît ou feint de méconnaître l'autre y compris sa culture. C'est une forme d'intolérance due à une absence

d'ouverture sur tout ce qui peut fonder la différence.

**Les préjugés dévalorisants, les stéréotypes et les clichés sur “ Autrui”,  
“ L’Etranger ”, “ L’Immigré ”, aggravés par certains médias**

La méconnaissance d’Autrui suscite des préjugés dévalorisants, des stéréotypes et des clichés de toutes sortes sur l’Autre différent de nous. Il est différent de nous, certes mais pas inférieur à nous. Pour cela, nous devons le traiter avec humanité. Sur ce point certains médias contribuent quelques fois à aggraver ces préjugés.

Certains médias, surtout à l’approche des élections en France font naître des sentiments d’insécurité. Cette insécurité est souvent selon ces médias, le fait des étrangers accueillis à tort ou à raison dans notre pays. D’où souvent des reportages qui contribuent à faire peser sur les immigrés le fardeau de l’insécurité et aujourd’hui du terrorisme.

Le sentiment d’insécurité ressenti par les Français à l’orée des élections en 2002 a permis la montée de l’extrême droite, dont la philosophie est la haine de l’étranger. Les médias français ont une part de responsabilité dans cette représentation caricaturale de l’immigré “ poseur de bombe ” ou de l’immigré “ fauteur de trouble ” ou encore “ trafiquant de drogue ”. Plus que jamais les médias ont un rôle important à jouer pour que l’opinion publique se débarrasse des jugements hâtifs et erronés sur les immigrés. Ceux qui les côtoient dans les quartiers, les banlieues, témoignent souvent que faute de s’attaquer aux causes du malaise social en France, on jette très vite l’opprobre sur les immigrés qui ne sont tous ni des saints ni des diables.

## **La peur de “ L’Autre ”, “ L’Etranger ”, “ L’Immigré ”**

Ce sont des préjugés dévalorisants, discriminants, et les stéréotypes qui entretiennent la peur de la différence. Une culture qui ne se frotte pas à une autre s’étiole, dit-on. La peur de “ L’Etranger ” ne peut plus être source de discriminations.

## **La négation de la dignité inhérente à toute personne humaine**

La dignité humaine constitue le fondement même des droits de l’homme, nos droits à tous sans discrimination fondée sur le sexe, la race, la nationalité, le rang social etc...

Le concept de dignité humaine est donc le cœur de la conception des droits de l’homme. Ainsi la dignité de chaque homme pris dans sa singularité, est affirmée comme une sorte d’à priori, principe absolu et irréfutable, contre lequel viennent se heurter toutes les tentatives de domination, d’écrasement de l’homme par l’homme, de discrimination y compris racial.

Les droits de l’homme sont également fondés sur le principe fondamental que nous sommes solidaires et responsables les uns des autres. Tous sans distinction de race, de couleur, formons une communauté de vie. Déjà le fait que tout homme se reçoit nécessairement de l’autre est assez significatif. C’est la preuve de l’incontournable sociabilité de l’homme, car il ne peut s’accomplir qu’en assumant la double dimension de sa personnalité qui est à la fois intérieure et sociale. Par un jeu de réciprocité, l’homme se construit intérieurement en même temps qu’il reçoit de la société et qu’il participe à l’amélioration de celle-ci. Tous les hommes étant sujets de droit et tous peuplant le même espace au sein duquel leur accomplissement se poursuit, chacun s’enrichit de l’apport de l’Autre et peut puiser dans l’apport commun les moyens de poursuivre son propre destin.

La communauté humaine n'est pas simplement une juxtaposition d'individus différents mais un ensemble de personnes libres, vivant de relations interpersonnelles et solidaires les unes des autres. Ce n'est pas la communauté humaine en tant que simple organisation au sens de Hobbes ou Rousseau, résultat d'un consensus ou d'un pacte social entre les hommes qui décident de vivre ensemble. La communauté a une nature propre qui est en corrélation avec la nature de l'homme. L'Autre s'impose à moi et je ne peux faire autrement que de vivre avec lui. Pour dire que l'homme n'est pas monologique et autosuffisant. L'estime de soi appelle nécessairement la référence non dite à l'autre qui n'est pas une reduplication du moi, un autre moi mais véritablement un autre que moi. Dans ce sens Paul Ricoeur écrit dans son livre **Soi-même comme un autre**, *“ Ma thèse est que la sollicitude ne s'ajoute pas du dehors à l'estime de soi, mais qu'elle en déplie la dimension dialogale jusqu'ici passée sous silence ”*<sup>18</sup>

L'estime de soi et la sollicitude pour Autrui ne peuvent se vivre et se penser l'une sans l'autre. Dans cette perspective, les droits de l'homme n'ont de sens que dans le rapport que j'entretiens avec Autrui. Autrui désignant en effet la personne dans sa singularité individuelle, mais aussi le pluriel des personnes et de leurs rapports. Selon Emmanuel Levinas, c'est Autrui qui m'assigne à la responsabilité : *“ Autrui suscite la liberté du Moi en la responsabilisant. Autrui ne limite pas la liberté du Même. En l'appelant à la responsabilité, il l'instaure et la justifie ”*.

Emmanuel Levinas, dans son livre intitulé **Totalité et Infini**, Essai sur l'extériorité, La Haye, Partisans Nijhoff 1961, page 175 : *“ Sans discriminations, l'homme peut connaître avec ses semblables non plus le vivre-ensemble, mais le “ mieux-vivre-ensemble en paix ” que nous pouvons appeler en France “ la cohésion sociale ”*<sup>19</sup>

---

18 Paul Ricoeur – *Soi-même comme un Autre* – Coll Points Essai - 1996

19 Emmanuel Levinas – *Totalité et Infini* – Ed Partisans Nijhoff – La Haye - 1961

## Les conséquences de la discrimination

- L'une des premières conséquences de la discrimination est l'exclusion, qui, elle porte atteinte à la cohésion sociale. Or, la cohésion sociale crée des fractures sociales et les fractures sociales entraînent souvent des violences. A ce propos Charles Rojzman, psychothérapeute et auteur du livre **Savoir vivre ensemble** écrivait : “ *les petites rivières des discriminations finissent par devenir des fleuves de sang* ”<sup>20</sup>
- Une autre conséquence des discriminations est le racisme qui selon Ahmed Boubeker, “ *est la peur de la ressemblance jointe à l'horreur de la différence* ”. Contre le racisme, la France s'est dotée de textes de lois impressionnants. Parmi ces textes au niveau international, il y a :
  - la convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination en 1965
  - la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1979
  - la convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession en 1958 ?
  - la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950 notamment en son article 14
  - la charte sociale européenne du 3 mai 1996
  - sans oublier les directives comme celles de 1976, relatives à la mise en œuvre du principe d'égalité, de traitement hommes femmes.
  - de 1996, sur la charge de la preuve dans la discrimination

---

20 Charles Rojzman – *Savoir Vivre ensemble* – Ed Syros – 1998 – 248 pages

en raison du sexe.

- deux autres en 2000 dont une sur la mise en œuvre de l'égalité de traitement entre personnes sans distinction de race et d'origine ethnique, l'autre créant un programme d'actions communautaires de lutte contre les discriminations.

Les discriminations ont aussi pour conséquence à l'égard de ceux qui en sont victimes, le repli sur soi qui provoque le communautarisme et une forme de racisme de la part des victimes vis à vis de ceux qui discriminent.

Ce qui porte atteinte au "vivre-ensemble" qui suppose l'acceptation de l'Autre, en tant qu'Être humain comme soi-même. Celui qui subit la discrimination se sent rejeté de la société qui est censée l'intégrer et se réfugie dans sa propre communauté pour développer une haine vis à vis de ceux qui discriminent et de la société qui tolère ces discriminations. Les violences dans nos quartiers, nos villes ne viendraient-elles pas de ces pratiques qui contribuent à casser l'image de cette France indivisible et respectueuse du droit des minorités ?

Analysant les causes de la violence lors des Assises de l'intégration en 2000, l'ancien Ministre délégué à la Ville du Gouvernement de Lionel Jospin, Claude Bartolone, Député Socialiste de Seine St Denis, disait : *"La violence a des causes multiples, mais une principale : le sentiment d'injustice"*.

Les racistes et ceux qui discriminent n'ont pas conscience que la France est forte en raison de sa diversité culturelle et ethnique. Les discriminations contribuent à creuser davantage la fracture sociale en divisant la France en deux classes : celle d'en haut et celle d'en bas, celle des privilégiés et celle qui assujettie aux multiples devoirs, sans droit.

Alors que la République Française d'après la constitution en vigueur de 1958 qui consacre la Vème République affirme que la France est dans notre pays est :

- indivisible
- démocratique
- sociale
- et laïque

L'image d'une France plurielle est possible. L'exemple le plus saisissant dans le domaine est le football, avec les bleus qui composent l'équipe de France. A travers la composition de l'équipe de France, c'est la diversité culturelle, raciale de cette France multicolore, multiethnique, qui est affirmée. La France est offerte, lorsque se rassemble autour de toutes ces minorités qui la composent. Le sport montre bien cette diversité, reste maintenant que d'autres domaines comme la culture, la politique, les médias suivant et les discriminations pourront disparaître. A ce sujet, Dominique Schanapper, dans son livre : **La France de l'intégration**, recommande aux autorités de mettre fin aux discriminations en intégrant les populations d'origine étrangère : *“ Il faut miser sur l'intégration des populations d'origines étrangère, car ce n'est pas l'intégration des étrangers qui pose problème c'est l'intégration tout court ”*.<sup>21</sup>

---

21 Dominique Schanapper – *La France de l'intégration, Sociologie de la nation – Paris Ed Gakllimard 1991*

### **II.3 – POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS MIS EN ŒUVRE PAR LA VILLE D'EVRY**

Pour combattre les discriminations, la Ville d'Evry a mis en place une méthode fondée sur l'observation, l'analyse et l'action.

Les discriminations ont fait l'objet d'un colloque organisé en 2003 par la ville sous le thème "**l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus de l'immigration, Réussites et obstacles**"

Tout est donc parti de l'observation de ce phénomène par les Elus, les techniciens municipaux et les membres des Associations. La deuxième étape a été l'analyse des causes de ces discriminations et la dernière étape était celle de l'action. Parmi les actions, on peut noter la signature d'une charte de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de Corbeil-Essonnes et de la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonnes.

- Mise en place d'une délégation de lutte contre les discriminations et l'intégration des Immigrés, dirigé par un élu d'origine étrangère.
- Mise en place d'un service de lutte contre les discriminations et l'intégration des Immigrés. Véritable observatoire, ce service a mis en place des formations à la diversité culturelle à l'endroit des élus, du personnel municipal et des associations.

#### **Missions du Service Intégration et lutte contre les discriminations**

Ce service dirigé par Mme Maryse Fontaine a pour missions essentielles, la mise en œuvre d'actions liées en direction des populations issues de l'immigration. Parmi ces actions, on note l'apprentissage linguistique à travers les cours d'alphabétisation, la formation des acteurs de la ville à l'interculturel.

Le récent colloque organisé par ce service avait pour but d'aider la Ville d'Evry à élaborer des politiques contractuelles liées à la lutte contre les

discriminations. Evry, ville multicolore, multiethnique a fait de la lutte contre les discriminations et l'intégration des étrangers un des enjeux majeurs de la politique de la ville. C'est un véritable laboratoire d'analyse de politique en matière de lutte contre les discriminations, mais aussi un observatoire qui veille au respect et à l'écoute des minorités. Comme l'écrivait le Député-Maire d'Evry M. Manuel Valls :*"La parole et l'écoute sont aussi propices à la tolérance, à l'acceptation de l'autre..."*

### **Rôles des élus dans la lutte contre les discriminations**

La Ville d'Evry s'est dotée d'une délégation chargée de la lutte contre les discriminations et l'intégration des immigrés. Cette délégation, selon M. Saliou Diallo, élu en charge de ces questions, lui-même originaire d'Afrique Subsaharienne, veut se battre pour l'égalité des "Evryeen"s quelque soit leurs nationalités, leurs races, leurs origines devant le service public. Il s'appuie pour cela, sur l'un des rapports de la Mairie d'Evry (MOUSS2004) du 19 avril 2005, page 17 :*"La ville est synonyme de libertés individuelles, de progrès sociaux et de créativité culturelle, elle est en même temps un lieu de fortes ségrégations, de marginalisation et d'exclusion. La ville est ainsi liée aux droits de la personne humaine..."*.

Fort de ce constat, les élus, les services municipaux poursuit le rapport, se sont engagés :*"... à défendre les droits de citoyens, les développer, et à appuyer ceux qui s'efforcent tous les jours à reconstruire le lien social, et du bien vivre dans la ville. La ville s'est en outre engagée à valoriser toutes les intelligences, les savoirs, les cultures qui font la richesse de la ville pour les mettre au service de la transformation sociale..."*

A travers une telle politique de la ville, Evry a pris conscience de sa richesse qui est la diversité culturelle, qui fait son charme et sa singularité. Le but des Elus est d'offrir à tous les citoyens, une ville d'Evry au service de tous ses

habitants. Evry comme le disait un de ses habitants *"est une ville hybride, où les élus, les services municipaux ne considèrent plus la couleur de peau, l'origine des citoyens comme handicap pour rendre service aux usagers. Pour rien au monde, je ne quitterai cette ville, car je ne trouverai pas cet esprit ailleurs..."*

Il faut aussi noter l'implication des élus dans la vie des conseils de quartier qui sont des lieux où la démocratie participative et le mieux-vivre-ensemble en paix s'expérimentent au quotidien. M. Salou Diallo, Maire adjoint en charge de la lutte contre les discriminations et l'intégration est aussi délégué du Conseil de quartier des Pyramides à Evry. Pour lui " *... La Démocratie participative est un formidable outil d'éveil de conscience pour les Evryéens et un apprentissage de la citoyenneté à la base... "*

### **Action de la Société civile à travers les associations de la ville.**

Depuis 1981, on n'a pas besoin d'être Français pour créer une association et y exercer des responsabilités. Fort de cette mesure beaucoup d'"Evryeen"s issus d'Afrique Subsaharienne ont créé des associations. Parmi elles, beaucoup sur le terrain luttent contre les discriminations par la promotion de l'intégration des immigrés.

C'est le cas de DIASFRICA de M. Papa Abdou, le collectif des parents du 91 de M. Balde Aliou, l'Association pour l'intégration des congolais de l'Essonne en France (AICEF) qui selon son président M. Tongi Bavueza a organisé dernièrement un colloque sur les retraites des travailleurs, issus de l'immigration. Ce colloque a été animé par des spécialistes, des sociologues et Mme Nicole Verchère en charge des retraites au Laboratoire de l'Equipeement à Melun. Les associations de la Ville d'Evry et les conseils de quartier travaillent en parfaite harmonie pour asseoir la démocratie participative et l'intégration des Evryens.

" Nous travaillons en étroite collaboration avec les associations répertoriées dans la ville, c'est agréable dans le cadre de la politique de la ville", reconnaît Mme Fabienne Colombel, secrétaire au service de la Démocratie participative à la Mairie d'Evry.

#### **II.4 - ANALYSE DU MODÈLE "ÉVRYEEN" DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

##### **Cohérence entre Politique de la Ville et Pratique citoyenne des élus et des agents municipaux,**

La politique de la ville mise en œuvre par Evry en tant que ville "multicolore et multiethnique" est une politique à visage humain qui met l'homme et tout homme au cœur de l'action municipale. C'est donc une politique conçue par les hommes (élus, agents municipaux, citoyens) pour les hommes qui y vivent. D'ailleurs dans la convention du contrat de ville intercommunal 2000/2006, l'accent est mis sur "l'organisation des territoires de la ville sur les caractéristiques sociales, économiques et urbaines". C'est ainsi que les quartiers des Pyramides, du Bois sauvage, des Aunettes et du Parc aux Lièvres d'une part ; des Epinettes et du Champrier du Coq, d'autre part, relèvent des différents dispositifs de la politique de la ville soulignés par la Convention. Le but étant d'organiser les services à la population au plus près des usagers.

A cet effet, une équipe de médiateurs, dépositaires d'une culture commune facilite dans les quartiers d'Evry l'articulation "Habitants-Elus-Techniciens". Cette articulation indique la convention "*focalise ses actions sur les habitants qui restent les interlocuteurs privilégiés et les bénéficiaires de la politique de la ville*".

Cette équipe veille également à la constitution du lien social, à la lutte contre les exclusions, à la consolidation de la citoyenneté, à la participation et à la concertation avec :

- les Elus qui après avoir écouté les désirs des Evryéens, remontés par les médiateurs, se doivent de proposer des solutions.
- les techniciens (agents municipaux), sont chargés de traduire et d'exécuter les orientations politiques

**Une politique respectueuse des droits des citoyens sans aucune discrimination.**

Lorsqu'on interroge les Evryéens, tous ou presque reconnaissent que la ville Evry se caractérise par le respect des minorités qui y vivent. Ce qui lui confère le statut de ville respectueuse des droits des citoyens sans discrimination. On le voit à travers la composition de son équipe municipale qui tient compte de toutes les origines et aussi par la diversité culturelle de ses agents et techniciens dévoués au service de la ville.

**Evry, ville multicolore, multiethnique fait des efforts dans la lutte contre les discriminations, mais beaucoup reste encore à faire.**

Une politique de la ville est une œuvre humaine, or aucune œuvre humaine n'est parfaite. Il y a des actes de discriminations sur la Ville d'Evry malgré la volonté des Elus. C'est pourquoi beaucoup reste à faire dans ce domaine pour mettre fin à ces pratiques qui déshumanisent l'homme. La chance d'Evry est la prise de conscience de ce phénomène et la volonté politique pour les Elus et les différents services d'y mettre fin.

Parmi les efforts qu'Evry devra consentir, il y a :

- le respect de la charte de lutte contre les discriminations signée par le

Préfet, le Président du Conseil Général, le Maire et tous les autres acteurs politiques.

Cette charte n'est malheureusement pas assortie de sanctions. Ce qui lui donne un caractère plutôt déclaratoire, solennel qui relève de bonnes intentions politiques.

- l'élargissement de la signature de cette charte par les principaux responsables des entreprises présentes à Evry. Ce qui marquera leur engagement et leur implication dans les recrutements des jeunes gens, victimes de la discrimination

Pour y parvenir, les simples intentions ne suffisent plus. Il faut une politique volontariste de tous les signataires et acteurs de la ville à traduire dans les faits le contenu de cette belle charte.

### **Ce que Evry devra faire :**

Elaborer une charte de la diversité destinée aux entreprises oeuvrant à Evry

Organiser un colloque qui réunira les recruteurs et les jeunes diplômés issus de l'immigration

Créer un service d'accompagnement de ces jeunes aux techniques de recherche d'emploi, au coaching

Mettre sur pied un dispositif de lutte contre l'impunité en matière de discrimination

Créer un espace d'écoute des personnes discriminées à Evry

Organiser des journées sur la diversité culturelle à l'égard des chefs d'entreprises, des principaux collèges et enseignants.

### **II.5 - LA DISCRIMINATION MÊME POSITIVE EST TOUJOURS UNE DISCRIMINATION ET DOIT PAR CONSÉQUENT ÊTRE COMBATTUE COMME TEL.**

Développée aux USA, la discrimination positive consiste à accorder des crédits dans les zones défavorisées en matière d'éducation par exemple (cas des ZEP) et à instaurer les politiques des quotas.

Cette forme de discrimination n'est ni plus, ni moins fondée sur d'autres types de discriminations qui elles, sont tout aussi sources de souffrances, que de malheurs. Instaurer des quotas dans le cadre de la discrimination positive, revient à creuser davantage de discriminations, qui cette fois touchent la majorité des immigrés. Pour combattre les discriminations, il faut promouvoir l'égalité des chances et pour y arriver il faut s'appuyer sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, notamment son article 2 qui interdit les discriminations. Le danger de la politique des quotas, c'est le choix sur des bases subjectives. Ce qui n'est pas sans entraîner d'autres formes de discriminations, sources de frustrations de la part de ceux qui subissent de nouveau des discriminations. Discriminer même positivement, c'est toujours discriminer. C'est presque un euphémisme pour apporter une réponse à la discrimination. L'égalité des chances demeure la seule réponse pour combattre les discriminations.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme s'oppose à toute forme de discrimination même positive en mettant l'homme au centre des droits inhérents à sa personne. Il faut donc donner à tout être humain, les mêmes chances de réussite, les mêmes chances d'accès à un emploi, à un logement. S'y opposer, c'est briser le pacte social Français et mettre des milliers d'étrangers qui auraient pu saisir les chances que leur donne la République au bord de la société.

### **III - LA QUESTION DE L'INTEGRATION DES IMMIGRES SUB-SAHARIENS**

#### **A EVRY**

En luttant contre les discriminations, l'intégration des immigrés s'est faite

progressivement et suivant l'arrivée des familles et leur installation à Evry.

La mise en place d'un service de l'intégration a permis à la ville d'accompagner des familles déjà installées et les primo-arrivants vers l'intégration.

La ville accueille toujours chaque année les nouveaux arrivants et les personnes qui le souhaitent peuvent prendre des cours d'alphabétisation pour améliorer leur niveau de français. L'intégration passe par l'apprentissage linguistique en l'occurrence la langue française.

C'est le Président de la République, Jacques Chirac, qui, dans un discours prononcé à Troyes, le 14 octobre 2002, avait dévoilé la volonté de la République française d'inscrire l'accueil et le processus d'intégration des étrangers dans le cadre d'un engagement réciproque de la France et du migrant autour d'un contrat d'intégration.

A Evry, l'intégration des immigrés se poursuit et entre dans le cadre de la politique globale du projet de la ville qui a fait de l'intégration des immigrés, son cheval de bataille.

### III.1 - CONTRAT D'INTEGRATION : CONTENU ET APPLICATION EFFECTIVE

Selon le Premier Ministre français au cours d'un Comité Interministériel à l'intégration, *"la politique d'intégration doit se concevoir comme la définition et la réalisation d'un projet civique partagé, commun à tous les habitants de notre pays"*.

Cette politique poursuit-il doit se traduire par la restauration du vouloir vivre ensemble, dans le respect intangible des droits en particulier entre hommes et femmes, la laïcité et la fraternité. Ce dispositif met l'accent sur deux objectifs, à savoir :

- Développer l'apprentissage de la langue française, c'est l'une des conditions de l'autonomie indique cf Article “ **Le contrat d'accueil et d'intégration de Mme Anne Bisson, Direction de la Population et des migrants, Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité** ”, et donc de l'accès de chaque personne à tous les droits ou dispositifs permettant l'intégration.
- Formaliser l'engagement entre l'Etat et le nouvel arrivant par la mise en place d'un contrat d'intégration signé entre l'Etat et l'étranger accueilli en France

Désormais en France chaque famille “ rejoignante ” dans le cadre d'un regroupement familial pour un résident ou un réfugié bénéficie d'un entretien personnalisé qui définira le rôle de chacun des acteurs impliqués dans le processus d'intégration de l'Immigré.

A Evry, le dispositif fonctionne bien et les Immigrés en sont donc fiers

### **III.2 - QUELQUES CAS DE RÉUSSITE DE L'INTÉGRATION NOTAMMENT AU SEIN DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE**

La Ville d'Evry, dans sa politique globale d'intégration des minorités a voulu montrer que l'intégration des français originaires d'Afrique Subsaharienne doit être une réalité.

Dans son équipe municipale, le Conseil Municipal compte trois élus originaires d'Afrique Subsaharienne. Il s'agit de :

- M. Salou Diallo, Maire Adjoint, chargé de la lutte contre les discriminations et l'intégration. Il est l'élu responsable du conseil du quartier des Pyramides.
- M. Pacôme Adjourouvi, Maire Adjoint, chargé des relations avec les usagers et l'Etat Civil.
- Melle Patricia MBIMBI, Conseillère municipales en charge de l'intergénérationnel.

Tous ces élus en lien avec Manuel Valls, Député-Maire d'Evry œuvrent pour une Ville d'Evry ouverte aux minorités.

C'est en cela qu'elle est une ville multiethnique et multicolores.

### **III.3 - L'ACCÈS À LA CITOYENNETÉ : VÉRITABLE CHEMIN DE CROIX POUR UNE ÉCRASANTE MAJORITÉ**

L'intégration des Immigrés passe aussi par la facilitation d'accès à la citoyenneté. En effet, il n'est pas facile pour les étrangers actuellement d'accéder à la citoyenneté par la naturalisation. Ils sont nombreux, ces étrangers qui chaque année, formulent des demandes de naturalisation. Au final, nombreux sont ajournés. Assouplir les mesures visant à l'accès à la citoyenneté, c'est favoriser l'intégration de ces milliers d'immigrés qui ne peuvent passer des concours de la fonction publique ou accéder

aux emplois fermés aux étrangers en France.

De même le droit de vote pour les étrangers non communautaires doit permettre à tous ces immigrants d'exercer leurs droits civiques et participer à l'exercice de la Démocratie française. Certains réfugiés, par exemple, qui n'ont plus d'attache avec leurs pays d'origine peuvent jouir de ses droits civiques pour se sentir pleinement impliqués dans le pays qui leur a offert l'asile.

Pour les résidents plus nombreux que les résidents communautaires, le droit de vote devient impératif dans la mesure où certaines familles payent les impôts locaux, participent pleinement à la vie de leur ville.

#### **III.4 - L'INNOVATION DE LA VILLE D'EVRY DANS L'ACCUEIL DES NOUVEAUX CITOYENS FRANÇAIS À EVRY**

La Ville d'Evry notamment son Maire innove en accueillant chaque année les étrangers admis à la citoyenneté française.

Cette cérémonie qui ressemble à un baptême républicain permet à tous ces étrangers nouvellement naturalisés français de réaffirmer leur volonté de vivre pleinement leur citoyenneté dans le strict respect des lois de la République. C'est une cérémonie souvent présidée par Manuel Valls, qui presque chaque année reçoit ces citoyens en Mairie, en leur remettant à chacun un exemplaire de la constitution de la République française.

Cette innovation du premier responsable de la Ville d'Evry est une volonté d'aider ces citoyens originaires d'Afrique ou d'ailleurs d'être accompagnés dans le processus de la citoyenneté française. Être français, ce n'est donc pas seulement disposer d'une carte d'identité, mais être français c'est aussi vivre selon les règles de la constitution et

être prêt à défendre ce pays en cas de besoin.

La citoyenneté Française devient donc une exigence de vie plutôt qu'une simple formalité.

### **III.5 - LES CONSEILS DE QUARTIER D'EVRY : VÉRITABLES LIEUX D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Les conseils de quartier permettent de favoriser, par la proximité, la participation des citoyens à la vie démocratique de la ville a souligné M. Fred Manceau, Chef du Service Politique de la Ville à la Mairie d'Evry.

C'est donc un lieu qui donne la parole au citoyen, un lieu d'échange entre citoyens. A Evry, les conseils de quartier ont permis l'enracinement d'une démocratie participative. L'exercice de cette démocratie participative se fait non sans quelques difficultés certes, mais nous avons espoir que la démocratie participative s'enracinera, reconnaît un habitant d'Evry. Les conseils de quartiers demeurent donc de véritable lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

Pour M. M'Baye Badiane, coprésident et habitant du conseil du quartier des Pyramides, témoigne : "*... Nous sommes des relais d'information.. et c'est pour les habitants que les conseils de quartier existent...*".

La Ville d'Evry compte donc 8 conseils de quartiers et chaque conseil de quartier dispose d'un budget de 39 600 € qui est un budget de fond de participation des habitants et qui permet à chaque conseil d'organiser des manifestations culturelles pour le bien des populations.

## **V - CONCLUSION**

Au terme de cette réflexion sur la lutte contre les discriminations et l'intégration des immigrés à Evry, il ressort que les discriminations constituent des phénomènes qui brisent notre cohésion sociale. Cette notion de cohésion sociale a été inspirée par des textes constitutionnels et fondateurs de notre pays à savoir (la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les deux constitutions de 1946, 1958) consacrent le respect de l'homme en le mettant au cœur de ce qui fonde désormais notre République.

L'homme et tout homme est un sujet de droit, lui faire subir des discriminations liées à la couleur de sa peau, à sa race et à sa religion, c'est le priver de ses droits sans lesquels, il cesse d'être humain. Les discriminations sont par conséquent des négations de ce qui fait l'essence de l'homme et de tout homme.

L'un des défis majeurs auxquels, notre siècle nous invite est la lutte contre les discriminations et l'intégration des immigrés. Plus qu'un simple slogan, c'est un défi qui connaîtra sa réalisation que lorsque l'homme libéré des stéréotypes, des peurs, des préjugés dévalorisants considérera Autrui comme son semblable et donc sujet de droit comme lui-même. Ainsi, en reprenant l'idée selon laquelle les hommes sont des Etres conscients doués de raison et comme tels, ils ne sont pas des simples individus, mais des personnes, Kant reconnaît par là même qu'ils sont des fins en soi. Par conséquent, les droits de l'homme qui interdisent les discriminations et prônent des exigences du " vivre ensemble " apparaissent comme des impératifs catégoriques dont aucun Etre humain ne saurait s'y soustraire. Les droits de l'homme sont donc ce cadre d'intersubjectivité où le " vivre-ensemble " impose à chacun des exigences du respect mutuel. Les droits de l'homme ne sauraient être qu'un catalogue d'interdits, mais comme l'écrit Guy Cocq :  
*" ... Ce qui compte, c'est que l'idée des droits de l'homme soit une*

*tentative pour dégager un universel, une idée de l'humanité, par delà des options philosophiques et religieuses. Elle établit la nécessité de cette visée d'un universel, non comme un fait constaté, mais une exigence...* ".Mais pourquoi, malgré les textes qu'interdisent les discriminations, la France est toujours pointée du doigt comme un pays qui discrimine ?

Ne faut-il pas ajouter à tous ces textes, une volonté politique qui mobilisera tous les acteurs socio politiques autour de la lutte contre les discriminations qui passe d'abord par le respect d'Autrui, inscrit dans le pacte du " Vivre ensemble en paix ".

A propos de l'intégration, l'image d'une France plurielle est possible. Pour preuve la composition de l'équipe de France qui chaque jour nous rappelle que la France a toujours été forte en considérant tous ses enfants quelque soient leurs origines. Ne sommes-nous pas tous des enfants de la République ? Pourquoi donc pratiquer des discriminations ?

Mais ce qui compte sur les questions liées à la discrimination, à l'immigration et à l'intégration, c'est la mise en place des politiques dont le seul objectif est le bien commun. A cet effet, Alain Le Guyader le souligne dans son article : Ethique, **Autorité et Bien commun**. Quelques éléments de réflexion dans l'horizon des Droits de l'homme dans lequel, il écrit : " ... *Ni le SMIC, ni la politique de la ville, ni le RMI, ni la Couverture sociale universelle, ni la loi sur l'exclusion ou la politique d'intégration, ni même les multiples dispositifs d'insertion, pour ne parler de la politique de l'emploi, n'auraient la moindre signification s'ils n'étaient sous-tendus par l'idée du bien commun.* "

**CHARTRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**  
**DANS L'ACCES A L'EMPLOI DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE**  
**CORBEIL ESSONNES**  
**ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EVRY CENTRE ESSONNE**

La mise en œuvre du principe républicain d'égalité implique le refus de toutes les formes de discriminations fondées sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, les convictions religieuses et politiques, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, le lieu de résidence.

Ces discriminations concernent tous les groupes sociaux et tous les domaines. Elles mettent en danger la stabilité de la démocratie, et nuisent à l'économie de notre territoire en privant ses acteurs de l'ensemble des compétences disponibles.

La présente charte constitue le volet local des politiques publiques menées pour lutter contre les formes de discriminations et favoriser l'égalité d'accès aux services publics et l'égalité des chances.

Elle s'attache particulièrement à lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette attention spécifique se fonde notamment sur les divers indicateurs qui témoignent des écarts de développement visibles entre ces quartiers prioritaires et le reste du territoire/

En effet, le monde du travail, tant les entreprises que les administrations, n'échappe pas aux phénomènes discriminatoires au même titre que le reste de la société.

Ces discriminations peuvent s'exercer sur l'ensemble de la vie professionnelle : les stages, le recrutement, le déroulement de carrière, l'accès à la formation professionnelle, les relations professionnelles.

Face à cette situation, la lutte contre les discriminations est aujourd'hui un enjeu central pour reconstruire la cohésion sociale.

La présente charte s'inspire d'un cadre juridique existant fondé sur des résolutions et directives européennes, notamment l'Article 13 du Traité d'Amsterdam, la directive 2000/43/CE du 29 juin 2000 du Conseil de l'Union Européenne relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans discrimination de race ou d'origine ethnique (HO/CE n L 180 du 19/07/2000) ainsi que de la loi 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations (JO du 17/11/2001).

Cependant, l'arsenal juridique, à lui seul, ne suffit pas si l'ensemble des principes d'égalité n'est pas respecté par les acteurs.

C'est la raison pour laquelle chacun dans son domaine et à son niveau doit refuser de laisser se commettre des actes qui aboutiraient à une inégalité de traitement.

La population des jeunes habitant les quartiers prioritaires est particulièrement touchée par les discriminations.

Cette situation est d'autant plus préjudiciable à la dynamique territoriale que le tissu économique du département ne tire pas profit de la proximité, des qualifications, et des potentialités des jeunes diplômés de ces quartiers.

Par conséquent les signataires de cette charte affirment ouvertement, clairement, et publiquement, leur engagement à impulser l'effort indispensable à la prévention des discriminations.

Ils s'engagent à :

- promouvoir l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.
- mettre en œuvre des actions concertées contre les discriminations raciales sur les lieux de travail.
- axer leurs efforts prioritairement en direction des habitants des quartiers de la

Politique de la Ville.

Cette charte donne lieu à un plan d'actions dont les objectifs sont définis en concertation avec les signataires puis réactualisés annuellement en fonction des progrès réalisés.

Ce plan d'actions fait l'objet d'un engagement des signataires pour 2004-2005 en complément de la présente charte.\*

*Signatures*

Monsieur le Préfet de l'Essonne

Monsieur le Maire de Corbeil-Essonnes

**Bernard FRAGNEAU**

**Serge DASSAULT**

Monsieur le Député-Maire d'Evry

Monsieur le Maire de Courcouronnes

**Manuel VALLS**

**Stéphane BEAUDET**

Monsieur le Maire de Ris-Orangis

Monsieur le Président de la Communauté  
D'Agglomération du Centre Essonne

**Thierry MANDON**

**Jean HARTZ**

Monsieur le Président du Conseil Général



## BIBLIOGRAPHIE

Altay Manço, Pierre Tap – Intégration et identités : stratégies et positions des jeunes issus de l’immigration – Edition De BoeckStock – 1999

Philippe Dewitte – Immigration et intégration : l’état des savoirs – Edition de Boeck Université – 1999

Multapha Bourman – De la notion d’étranger à la variable “ ethnie ”

Jankelevitch – Paradoxe de la morale

Thomas Hobbes – Leviathan

Montesquieu – Esprit des lois

Chateaubriand – Mémoires d’Outre-tombe

Merleau Ponty – Phénoménologie de la perception

Jean Paul Sarte – L’existentialisme est un humanisme

Martin Heidegger – L’être et le temps

Marc Blondel – Action

Emmanuel Mounier – Le personnalisme

J. La Croix – Sens du Dialogue

Ahmed Boubeker – Familles de l’intégration – Editions Stock

Compte rendu du colloque : “ Les jeunes diplômés, issus de l’immigration et l’accès à l’emploi : Réussites et obstacles

Laurent Gervereau, Pierre Milza, Emile Témime, Jean-Hugues Berrou – Toute la France : histoire de l’immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle – Edition du Seuil – 1999

Jean-Luc Roques, François Duber – La petite ville et ses jeunes

Hubert Hannoun – L’intégration des cultures – Edition l’Harmattan – 2004

Jean-Luc Richard – Partir ou rester ? : les destinées des jeunes issus de l’immigration étrangère en France – Edition l’Harmattan – 2004

Azouz Begag – Les dérouilleurs : ces français de banlieue qui ont réussi – Edition Mille et une Nuits – 2002

Bruno Flacher, Jean Etienne – Travail et intégration sociale – Edition Fabert – 2002

Jacques Simon, Centre d'étude et de recherche sur l'Algérie contemporaine Paris – L'immigration algérienne en France : de 1962 à nos jours – Editions Bréal – 2002

Hervé Serieyx – Les jeunes et l'entreprise : des noces ambiguës – Edition l'Harmattan – 2002

Anne Révah-Lévy, Maurice Szafran – Malaise dans la République : intégration et désintégration – Edition Eyrolles Société – 2002

Serge Ebersold, Christina de Montlibert – La naissance de l'inemployable ou l'insertion aux risques de l'exclusion – Edition Ramsay – 2002

Andréa Réa – Jeunes immigrés dans la cité : protestation collective, acteurs locaux et politiques publiques – Editions Presses universitaires de Rennes – 2001

Serge Perrot, Franck Bournois, Bernard de Montmorillon – L'entrée dans l'entreprise des jeunes diplômés – Edition l'Harmattan – 2001

Yannick Resch – Définir l'intégration ? : perspectives nationales et représentations symboliques : (colloque international, Aix en Provence – 1999) – Editions Economica – 2001

Victoria Lusso-Cesari, Anne-Nelly Perret-Clermont, Luca Oppizzi – Quand le défi est appelé intégration de jeunes issus de la migration – Editions Presses universitaires de France – 2001

Agence pour le développement des relations interculturelles – France – Ateliers de l'intégration locale Nantes – Politique de la ville, intégration jeunesse : actes des ateliers de l'intégration locale, 2 décembre 1999 Nantes – Editions P. Lang – 2001

Patricia Nimal, Willy Lahaye, Jean Pierre Pourtois – Logiques familiales d'insertion sociale : étude longitudinale des trajectoires de jeunes adultes – Edition Armand Colin – 2000

Agence pour le développement des relations interculturelles – France – Guide pratique de l'intégration : acteurs, institutions, dispositifs, textes de référence, chiffres clés, lieux ressources, sources d'information : droit des étrangers,

accès aux services publics, politique de la ville, vie associative, lutte contre le racisme, école formation professionnelle, action sociale, logement, action culturelle – Edition Anthropos, diff Economia – 1999.

Ahsène Zehraoui, Sabah Chaïb, Sylvain Aquatias, Sabah Lazizi – Familles d'origine algérienne en France : étude sociologique des processus d'intégration – Editions Hachette éducation – 1999

Bernard Charlot – Dominique Glasman – Les jeunes, l'insertion, l'emploi – Editions la Documentatiopn Française – 1998

José Rose – Les jeunes face à) l'emploi – Editions l'Harmattan – 1998

La France et les migrants africains – Editions Presses Universitaires de France – 1997

Richard Ayoun – Les juifs de France : de l'émancipation à l'intégration, 1787-1812 : documents, bibliographie et annotations – Editions Flammarion – 1997

Nadia Bentchicou – Les femmes de l'immigration au quotidien – Editions L'Harmattan – 1997

Juliette Minces – La génération suivante – Editions Licorne, diff. L'Harmattan – 1997

Monique Bertrand – Scolarisation, immigration, insertion – Editions de l'Aube – 1997

Michèle Tribalat, Patrick Simon, Benoît Riandey – Institut national de la statistique et des études économiques – France – De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France – Editions Armand Colin – 1996

Richard Kirwan – Organisation de coopération et de développement économiques, Lindsay MacFarlane – Stratégies pour le logement et l'intégration sociale dans les villes – Editions A. Colin – 1996

Michèle Tribalat – Faire France : une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants – Editions Presses Universitaires de France – 1995

Emmanuel Todd – Le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales – Editions la Découverte – 1995

Jean-Claude Guidicelli, Patrick Weil, Alain Wieder – De père en fils : la France et ses étrangers – Editions du Seuil – 1994

Bernard Lorreyte – Agence pour le développement des relations interculturelles – France – Centre national d'études et de formation de la

protection judiciaire de la jeunesse – Vaucresson Hauts de Seine – Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson – Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration : situation française et comparaison européenne : actes du colloque de Vaucresson – 25-26 mai 1998 de Bernard Lorreyte – Editions la Médiathèque des trois monde – 1994

Mohand Khellil – L'intégration des maghrébins en France – Editions Hachette – 1992

Catherine Wihtol de Wenden – La participation des immigrés à la vie locale – Editions Presses universitaires de France – 1991

Abdelmalek Sayad, Pierre Bourdieu – L'immigration ou les paradoxes de l'altérité – Editions Agence pour le Développement des relations interculturelles – 1991

Véronique De Rudder, Isabelle Taboada-Leonetti, François Vourc'h – Immigrés et Français : stratégies d'insertion, représentations et attitudes – Editions De Boeck Université – 1991

Henri Lebesque – Leçons sur l'intégration et la recherche des fonctions primitives – Editions du Centre national de la recherche scientifique – 1990

Véronique De Rudder, Isabelle Taboada-Leonetti, François Vourc'h – Stratégies d'insertion et migration (rapport intermédiaire) – Editions J. Gabay – 1989

## ANNEXES

Les personnalités rencontrées lors de mon enquête de terrain en vue de la préparation de ce mémoire :

- M. SALLIOU-DIALLO, Maire Adjoint chargé de la lutte contre les discriminations (Mairie d'Evry)
- Mme Maryse FONTAINE, Chef de service Intégration, Maire d'Evry
  
- M. Fred MANCEAU, Chef de Service Démocratie Participative, Mairie d'Evry
- M. DOGAD DOGUI, Président d'Africagora qui est un réseau d'entrepreneurs de cadres et de décideurs de toutes origines, engagés dans l'intégration économique, l'insertion professionnelle et la promotion sociale des citoyens d'ascendance africaine
  
- Mme SAFIA OTOKORE, Conseillère Régionale de la Bourgogne, Maire adjoint d'Auxerre et membre du Conseil National du Parti Socialiste et auteur du livre " Safia Otokore, un conte de fée républicain " paru chez Robert Laffont.
  
- M. Hubert Gaspard LONSI-KOKO, Secrétaire de la section François Mitterrand – Paris 15<sup>ème</sup>
  
- Mme Lydia GAUTHARD, Assistante du Chef de service Intégration Mairie d'Evry
  
- Madame Fabienne COLOMBEL, Assistante du chef de service Démocratie Participative

# **SOMMAIRE ET PLAN**

## **TABLE DES MATIERES**

### **PREMIERE PARTIE**

#### **I – INTRODUCTION**

##### **I.1 – Problématique et définition des concepts :**

- **Discrimination**
- **Intégration**
- **Immigration/Immigré**

##### **I.2 – Fondements juridiques dans la lutte contre les discriminations**

- **Plan du droit interne**
- **Plan du droit international**

##### **I.3 – Histoire de l’immigration à Evry**

- **Accueil des primos-arrivants**
- **Regroupements familiaux**
- **Installation des familles d’Afrique Subsaharienne à Evry (première, deuxième génération)**

### **DEUXIEME PARTIE**

#### **II – LES DISCRIMINATIONS – VIOLATIONS DU DROIT A L’EGALITE DIFFERENCE**

##### **II.1 – Typologie des discriminations subies par les étrangers originaires d’Afrique Subsaharienne à Evry**

- **Discrimination directe**
  - **Discriminations à l’embauche et à la formation**
  - **Discriminations dans l’emploi**
  - **Discriminations aux logements**
- **Discriminations indirectes**

##### **II.2 – Causes et conséquences des discriminations**

- **Les causes**
  - **Nature**
- **Les conséquences**
  - **Types**

##### **II.3 – Politiques de lutte contre les discriminations mise en œuvre par la Ville d’Evry**

- Missions du service de l'intégration et de lutte contre les discriminations
- Rôle des élus dans la lutte contre les discriminations
- Action de la société civile à travers les associations de la ville

#### **II.4 – Analyse du modèle Evryéen de lutte contre les discriminations**

- Cohérence entre politique de la ville et pratique citoyenne (élus, agents municipaux, associations)
- Evry, ville multicolore, multiethnique fait des efforts dans la lutte contre les discriminations, mais beaucoup reste encore à faire

#### **II.5 - La discrimination positive : Notre point de vue.**

### **III – LES POLITIQUES DE L'INTEGRATION DES IMMIGRES SUBSAHARIENS A EVRY**

#### **III.1 – Contrat d'intégration : contenu et application effective**

#### **III.2 – Quelques cas de réussite de l'intégration en politique notamment au sein de l'équipe municipale d'Evry**

#### **III.3 – Accès à la citoyenneté : véritable chemin de croix pour une écrasante majorité mise de côté**

#### **III.4 – L'innovation de la Ville d'Evry dans l'accueil des nouveaux citoyens français d'Evry**

#### **III.5 – Les conseils des quartiers : véritables lieux d'apprentissage de la citoyenneté et de la Démocratie participative**

### **IV – CONCLUSION**

### **V - RAPPORT DE STAGE AU SERVICE DE L'INTEGRATION DES IMMIGRES A LA MAIRIE D'EVRY**